



Rapport financier annuel
au 31 décembre 2010

Rapport Financier Annuel au 31 décembre 2010

Sommaire

Rapport d'activité	3
Comptes consolidés	15
Rapport des Commissaires aux Comptes	78
Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel	80

Rapport d'activité

du Groupe ASF au 31 décembre 2010

Faits marquants	4
Trafic	5
Tarifs	6
Péage	6
Investissements	7
Financements	8
Principales transactions avec les parties liées	8
Facteurs de risques	9
1. Chiffre d'affaires	9
1.1. Recettes de péage	11
1.2. Produits des installations commerciales	11
1.3. Produits des locations de fibres et pylônes	11
2. Résultats	11
2.1. Résultat opérationnel	11
2.2. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	12
2.3. Charge d'impôts	12
2.4. Résultat net	12
3. Bilan	13
4. Flux de trésorerie	13
5. Comptes sociaux	14
5.1. Chiffre d'affaires	14
5.2. Résultat net	14

Faits marquants

En dépit du contexte de crise économique, l'année 2010 aura permis au Groupe ASF de progresser conformément aux objectifs fixés.

Dans le domaine de l'environnement, le Groupe ASF s'est engagé à investir 474 millions d'euros (valeur janvier 2009) sur trois ans au titre de la requalification environnementale des sections les plus anciennes de son réseau, en contrepartie du prolongement de ses contrats de concession. En pratique, dans le cadre de l'article 117 de la loi de finances rectificative n° 2009-1674 du 30 décembre 2009 consécutive au Grenelle de l'Environnement, les sociétés ASF et Escota et l'État ont signé, le 25 janvier 2010 :

- pour ASF, le 13^e avenant au contrat de concession et à son cahier des charges. Les principales dispositions de cet avenant sont :
 - l'allongement de la durée de la concession d'un an jusqu'au 31 décembre 2033,
 - la réalisation complète sur 36 mois à partir de l'entrée en vigueur de l'avenant d'un programme d'investissements de 371 millions d'euros valeur janvier 2009,
 - un suivi régulier trimestriel de l'avancement des travaux ainsi qu'un bilan final des réalisations.

Les travaux portent sur la protection de la ressource en eau, la protection de la biodiversité, la protection contre le bruit, la réduction des émissions de CO2 ainsi que sur l'amélioration des aires de service et de repos;

- pour Escota, le 12^e avenant au cahier des charges de la concession. Les principales dispositions de cet avenant sont :
 - l'allongement de la durée de la concession d'un an jusqu'en 2027,
 - l'engagement de réaliser le programme d'investissements sur les années 2010 à 2012 de 103 millions d'euros valeur janvier 2009,
 - un suivi régulier trimestriel de l'avancement des travaux ainsi qu'un bilan final des réalisations.

L'impact de l'allongement de la durée de la concession des sociétés ASF et Escota, déterminé de façon prospective au 1^{er} janvier 2010, conduit à diminuer la dotation aux amortissements de caducité de l'année de 21,3 millions d'euros.

Dans le cadre de sa démarche en matière d'environnement, la Direction de l'Infrastructure d'ASF a par ailleurs obtenu le 1^{er} octobre 2010 la certification ISO 14001 pour l'ensemble de ses entités et de ses activités : construction de liaisons nouvelles, aménagement sur autoroutes en service, grosses réparations notamment.

ASF et Escota ont engagé durant cette année les démarches nécessaires en vue d'obtenir cette qualification pour chacune de leurs Directions d'Exploitation. Fin 2010, ASF a ainsi reçu la certification ISO 14001 de sa Direction Régionale Centre Auvergne.

En matière de services, la marque VINCI Autoroutes incarne la nouvelle politique des services offerts sur les réseaux autoroutiers de VINCI, dont celui du Groupe ASF. Cette présence croissante concerne trois domaines de l'offre de services :

- le télépéage;
- les animations estivales des réseaux;
- les services proposés aux différentes clientèles.

Le second semestre de l'année a été l'occasion d'une refonte tarifaire des abonnements nationaux et locaux. Au-delà de la volonté de dématérialisation massive des factures, elle s'inscrit dans une démarche pour des conditions tarifaires et contractuelles unifiées de l'ensemble des abonnements nationaux sur le réseau VINCI Autoroutes.

Le Copilote numérique, application d'aide à la navigation disponible sur iPhone, a été lancé pour les fêtes de fin d'année. Doté de fonctions d'alertes de vitesse et d'informations touristiques, ce service sera rapidement complété d'une fonction Réseau d'Appel d'Urgence, qui permettra à un client en panne ou témoin d'un accident d'entrer en contact téléphonique directement avec le PC Sécurité compétent.

Depuis le 15 juin 2010, les temps de parcours sont calculés et diffusés automatiquement, sur tous les panneaux à messages variables (PMV) du réseau. Lorsque les PMV ne sont pas utilisés pour signaler un événement particulier, ils affichent désormais les temps de parcours vers les principales destinations du réseau en tenant compte des conditions de circulation.

ASF et Orange Business Services se sont associés, en début 2010, pour développer une solution innovante d'information trafic en temps réel (TraficZen) à destination des collectivités locales et des exploitants routiers. Dans ce cadre, ASF et Orange ont signé le 24 novembre 2010 une convention de partenariat avec le Grand Toulouse pour l'expérimentation de TraficZen qui permettra la diffusion de l'information trafic en temps réel sur près de 1 200 kilomètres de réseaux routiers et autoroutiers.

Le Groupe ASF poursuit la réalisation d'un programme de création de plus de 1 500 places de parking poids lourds supplémentaires. Quatre Parkings Poids Lourds Sécurisés (PPLS) sont également prévus dans ce cadre. Parallèlement, l'installation en section courante de panneaux à messages variables spécifiques pour indiquer aux transporteurs la disponibilité des places est en cours.

En matière de sécurité, l'ensemble des sociétés d'autoroutes se sont mobilisées pour demander aux pouvoirs publics de faire de la lutte contre la somnolence au volant un des axes forts de sa politique de sécurité routière. Les représentants des sociétés d'autoroutes ont proposé plusieurs actions concrètes visant à redonner aux conducteurs la conscience des risques encourus pour eux-mêmes et les autres (pour rappel, la somnolence au volant est la première cause d'accident sur autoroute).

Les sociétés d'autoroutes demandent :

- l'introduction dans le Code de la route d'articles visant à interdire spécifiquement la conduite en état de somnolence ;
- le renforcement des sanctions lorsque la conduite en état de somnolence est avérée (franchissements des lignes marquant les bandes d'urgence, heurts de véhicules porteurs de signalisations lumineuses...);
- l'introduction dans les programmes de formation au permis de conduire de la notion de somnolence et l'illustration de sa gravité, à l'image de ce qui est fait pour l'alcool ;
- l'introduction de la somnolence comme facteur d'accidentalité dans les fichiers statistiques nationaux servant pour l'analyse des accidents mortels afin de mieux identifier la réalité de ce phénomène.

Les sociétés d'autoroutes proposent :

- un partenariat avec les constructeurs automobiles pour tester les dispositifs d'alerte de la somnolence (véhicules légers et poids-lourds) afin d'en améliorer les performances ;
- des études approfondies sur les effets des dispositifs d'aide à la conduite (en particulier les régulateurs) sur la perte d'attention et la somnolence ;
- une sensibilisation des milieux médicaux sur les conséquences de certaines pathologies et traitements (apnées du sommeil, insomnies...).

Conformément à l'accord signé le 22 décembre 2009 entre ASF et l'État prévoyant les modalités de financement par l'État de la mise à niveau du tunnel du Puymorens en matière de sécurité, ASF a perçu le versement d'une subvention de 25 millions d'euros au mois de février 2010.

Trafic

Au cours de l'année 2010, ASF a enregistré des progressions de son trafic, en kilomètres parcourus, de 1,9 % pour les VL et de 2,9 % pour les PL.

La seule extension du réseau le 23 juin 2010, de 3,5 kilomètres permettant la connexion A75/A9 a eu un impact non significatif.

L'analyse par bimestre, qui réduit les effets calendaires, permet d'appréhender les grandes tendances de l'année 2010 :

- pour les VL, les trafics ont particulièrement progressé en mars-avril du fait de l'éruption du volcan Eyjafjöll et des grèves SNCF. De mai à fin août, les progressions sont ralenties, notamment suite à une météo maussade les quinze premiers jours d'août. Les quatre derniers mois de l'année se sont bien tenus malgré les pénuries de carburant en octobre puis les épisodes neigeux de décembre ;

pour les PL, les baisses de trafics liées à la crise économique se sont prolongées jusqu'en février. La reprise en mars-avril a été accentuée par les grèves SNCF. Elle s'est nettement accélérée les deux derniers mois de l'année. Dans ce contexte, ASF et Escota ont enregistré au cours de l'année 2010 une évolution de leur trafic de +2 % par rapport à l'année précédente :

- + 1,8 % pour les véhicules légers qui représentent 86,7 % du trafic total ;
- + 3,2 % pour les poids lourds.

L'évolution entre 2010 et 2009 du trafic payant en kilomètres parcourus sur le réseau des sociétés ASF et Escota pour les véhicules légers et les poids lourds a été la suivante :

KMP (en millions)	Année 2010				Année 2009				Évolution 2010 vs 2009	
	ASF	Escota	ASF + Escota	%	ASF	Escota	ASF + Escota	%	Valeur	%
VL	24 537	6 060	30 597	86,7%	24 080	5 976	30 056	86,9%	541	1,8%
PL	4 070	616	4 686	13,3%	3 954	585	4 540	13,1%	146	3,2%
VL + PL	28 607	6 676	35 283	100,0%	28 034	6 561	34 596	100,0%	687	2,0%

Le nombre de kilomètres parcourus pour ASF et Escota est de 35 283 millions pour l'année 2010 à comparer à 34 596 millions pour l'année 2009 (+2 %).

Le trafic moyen journalier annuel (TMJA) sur l'ensemble du réseau ressort à 31 772 véhicules / jour pour l'année 2010 contre 31 172 véhicules / jour pour l'année 2009, soit une croissance de 1,9 %.

Tarifs

Conformément aux dispositions tarifaires du contrat d'entreprise des sociétés ASF et Escota, les tarifs ont augmenté au 1^{er} février 2010 :

- pour ASF, de 0,8 % pour les véhicules des classes 1, 2 et 5 ; de 1,6 % pour les véhicules de la classe 3 et de 1,8 % pour les véhicules de la classe 4 ;
- pour Escota, de 0,9 % pour les véhicules des classes 1, 2 et 5 ; de 2,7 % pour les véhicules de la classe 3 et de 2,9 % pour les véhicules de la classe 4.

Concernant les coefficients de classe, seuls ceux des classes 3 et 4 ont changé pour chacune des sociétés :

- pour ASF, le coefficient de la classe 3 passe de 2,19 à 2,21 et celui de la classe 4 de 2,88 à 2,91 ;
- pour Escota, le coefficient de la classe 3 passe de 2,14 à 2,18 et celui de la classe 4 de 2,95 à 3,00.

Péage

Les recettes de péage se sont élevées à 3 006 millions d'euros pour l'année 2010, soit une progression de 3,7 % comparé à 2 899,5 millions d'euros pour l'année 2009.

Elles se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	Année 2010			Année 2009			Évolution
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	2010 vs 2009
Chiffre d'affaires Péage	2 382,8	623,2	3 006,0	2 299,3	600,2	2 899,5	3,7%

Le nombre de transactions payantes a progressé de 2,3 % avec 666,8 millions de transactions enregistrées au cours de l'année 2010 comparé à 651,8 millions en 2009.

La fréquentation des voies automatiques augmente de 8 % avec 591,9 millions de transactions sur l'année 2010 (547,9 millions de transactions sur l'année 2009).

Le taux de transactions traitées en voies automatiques a progressé au cours de l'année 2010 pour atteindre 88,8 % (84,1 % pour l'année 2009).

Cette progression notable est due :

- au déploiement de nouvelles voies automatiques ainsi qu'à l'augmentation de l'attractivité de celles déjà en exploitation sur le réseau et
- à la progression significative du télépéage VL.

La répartition des transactions par mode de collecte d'ASF et d'Escota est la suivante :

Nature transactions (en millions)	Année 2010	Année 2009	Évolution 2010 vs 2009	Répartition 2010	Répartition 2009
Voies manuelles	74,9	103,9	- 27,9%	11,2 %	15,9%
Voies automatiques	335,0	309,2	8,3 %	50,2 %	47,4 %
Télépéage	256,9	238,7	7,6 %	38,5 %	36,6 %
Sous-total voies automatiques et télépéage	591,9	547,9	8,0%	88,8%	84,1%
Total	666,8	651,8	2,3%	100,0%	100,0%

Le nombre d'abonnés au télépéage VL sur les deux sociétés au 31 décembre 2010 est de 801 868 pour un nombre de badges en circulation de 1 004 019 (respectivement 674 544 et 857 402 au 31 décembre 2009).

	Année 2010			Année 2009			Évolution 2010 vs 2009	
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	Valeur	%
Nombre de badges	706 211	297 808	1 004 019	571 502	285 900	857 402	146 617	17,1 %
Nombre de clients	590 978	210 890	801 868	472 617	201 927	674 544	127 324	18,9 %

Investissements

ASF et Escota ont réalisé 802,9 millions d'euros d'investissements au cours de l'année 2010, en hausse significative par rapport à 538,3 millions d'euros l'année précédente :

Type d'investissement (en millions d'euros)	Année 2010			Année 2009			% évolution (Groupe)
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	
Construction nouvelles sections ^(*)	372,6		372,6	184,0		184,0	102,5 %
Investissements complémentaires sur autoroutes en service ^(*)	214,9	151,8	366,7	150,6	151,4	302,0	21,4 %
Immobilisation d'exploitation ^(*)	40,6	23,0	63,6	33,9	18,4	52,3	21,6 %
Total	628,1	174,8	802,9	368,5	169,8	538,3	49,2%

(*) Y compris production immobilisée, intérêts intercalaires, subventions et participations financières.

Liaisons nouvelles

A89 - Balbigny / La Tour-de-Salvagny (53 km)

Sur un budget d'investissements total de 1,3 milliard d'euros, plus de 324,5 millions de travaux ont été engagés en 2010.

Les travaux de réalisation des huit viaducs et des terrassements en grande masse ont progressé conformément à la planification sur l'ensemble de la section dont la mise en service est prévue en décembre 2012 :

- un premier viaduc, sur le Torranchin (200 mètres), a été livré fin juillet 2010 ;
- le pont-rail de Pontcharra a également été livré à la SNCF et les nouvelles voies ferrées ont été mises en service le 4 juillet 2010 ;
- les percements des tunnels de la Bussière (2x1000 mètres) et de Chalosse (2x700 m), entamés au printemps 2010, ont progressé de manière satisfaisante.

Concernant le tunnel de Violay (2x3900 mètres), l'avancement cumulé du percement est de 6 400 mètres, soit 83 % du linéaire total à réaliser. Le chantier a atteint, début février 2010, la faille géologique du Gantet, secteur le plus délicat du percement. Des soutènements spéciaux sont mis en œuvre pour traverser les terrains les plus hétérogènes. Le percement complet est attendu en juin 2011.

Dans le cadre de la politique sécurité "vers 0 accident sur le chantier A89" (signée le 8 décembre 2009 par ASF et toutes les entreprises intervenantes du chantier), la Direction d'Opérations de Lyon a obtenu, au mois de novembre, le certificat OHSAS 18001 (Occupational Health and Safety Assessment Series) délivré par l'AFNOR, pour son système de management des risques professionnels sur le chantier de l'A89.

Élargissements et aménagements de capacité

A63 - Bariatou / Ondres: élargissement à 2x3 voies (39 km)

Les travaux d'aménagement de l'autoroute de la Côte Basque (A63, entre l'échangeur d'Ondres et la barrière de péage de Bariatou à la frontière franco-espagnole) - qui représentent un investissement total de 700 millions d'euros - se sont poursuivis en 2010.

Les travaux d'ouvrages d'art en section courante (sans impact sur l'exploitation) et les travaux de réalisation du nœud autoroutier A63/A64 dans le secteur de Saint-Pierre-d'Irube se sont poursuivis pendant la période estivale.

Après l'interruption de la période estivale, les travaux de TOARCHE (Terrassement, Ouvrages d'art, Rétablissements, Chaussées, Equipements) en section courante de la section Biarritz / Ondres (18 km) ont repris au mois de septembre 2010.

A9 - Perpignan Nord / Le Boulou: élargissement à 2x3 voies (31 km)

Les travaux d'élargissement des ouvrages d'art de la section Perpignan Nord / Perpignan Sud ont progressé conformément à la planification. Les travaux sont désormais engagés sur tous les ouvrages, y compris le viaduc de la Têt.

L'objectif de mise en service à 2x3 voies de la nouvelle section Perpignan Nord / Perpignan Sud est le 30 juin 2013, au plus tard.

Par ailleurs, les études et acquisitions foncières de la section suivante, Perpignan Sud / Le Boulou, se sont poursuivies.

Autres investissements sur autoroutes en service

Inauguration officielle du raccordement A75 / A9 (3,5 km)

Le raccordement entre l'A75 et l'A9 ainsi que la nouvelle gare de péage Béziers-Cabrials (Hérault) mise en service le 23 juin 2010 ont été inaugurés le 5 juillet 2010.

La jonction réalisée par ASF reliant l'A75 et l'A9, complète ainsi celle réalisée par l'État entre Pézenas et Béziers (18 km), achevant ainsi la liaison autoroutière de l'A75 entre Clermont-Ferrand et Béziers.

A64 - Échangeur de Lescar

Le nouvel échangeur de Lescar sur l'A64 a été inauguré le 7 décembre 2010.

Concernant Escota, les investissements portent notamment sur:

- les travaux de mise aux nouvelles normes de sécurité des tunnels sur l'A8 pour le contournement de Nice jusqu'à La Turbie et entre La Turbie et la frontière italienne, sur l'A51 au Val de Durance et sur l'A500 à l'Antenne de Monaco;
- les travaux d'élargissements de l'A8 à 2 x 3 voies de la section Chateauneuf-Le-Rouge / Saint-Maximin, de l'A50 à 2 x 3 voies de la section La Ciotat / Bandol et sur l'A52 au Pas-de-Trets / Pont-de-l'Etoile.

Financements

Au cours de l'année 2010, ASF a réalisé des émissions obligataires et assimilées dans le cadre de son programme EMTN pour un montant nominal de 650 millions d'euros:

- une émission de 500 millions d'euros le 12 avril 2010 à un taux fixe de 4,125 % pour une durée de 10 ans;
- une assimilation de 150 millions d'euros le 20 septembre 2010 aux mêmes conditions de coupon et d'échéance et assortie d'un taux re-offer de 3,45 %.

Principales transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la note E.19. "Transactions avec les parties liées" du Rapport Financier Annuel consolidé 2010.

Facteurs de risques

Les principaux risques liés à l'exploitation auxquels le Groupe ASF pourrait être confronté tiennent en particulier au trafic et à l'acceptabilité du péage et des tarifs par les usagers, la quasi-totalité des revenus étant constituée par les recettes de péage. Le trafic peut également être affecté par le niveau de prix des carburants.

Les principaux risques financiers sont détaillés dans la note C.16. " Informations relatives à la gestion des risques financiers " du Rapport Financier Annuel consolidé 2010.

1. Chiffre d'affaires

<i>(en millions d'euros)</i>	Année 2010	Année 2009	% évolution
Chiffre d'affaires péages	3 006,0	2 899,5	3,7 %
Redevances des installations commerciales	44,2	42,5	4,0 %
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	23,9	25,0	- 4,4 %
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires construction	3 074,1	2 967,0	3,6 %
Chiffre d'affaires de construction de nouvelles infrastructures	676,2	427,3	58,2 %
Chiffre d'affaires	3 750,3	3 394,3	10,5 %

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe ASF pour les années 2010 et 2009 se ventile comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Année 2010	Année 2009	% évolution
Chiffre d'affaires péages	3 006,0	2 899,5	3,7 %
dont ASF	2 382,8	2 299,3	3,6 %
dont Escota	623,2	600,2	3,8 %
Redevances des installations commerciales	44,2	42,5	4,0 %
dont ASF	37,7	36,2	4,1 %
dont Escota	6,5	6,3	3,2 %
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	23,9	25,0	-4,4 %
dont ASF	10,8	11,7	-7,7 %
dont Escota	3,1	3,2	-3,1 %
dont RTFM	2,1	2,9	-27,6 %
dont Truck Etape	0,2	0,2	0,0 %
dont Openly	2,5	2,3	8,7 %
dont Jamaican Infrastructure Operator	5,2	4,7	10,6 %
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires construction	3 074,1	2 967,0	3,6 %
dont ASF	2 431,3	2 347,2	3,6 %
dont Escota	632,8	609,7	3,8 %
dont RTFM	2,1	2,9	-27,6 %
dont Truck Etape	0,2	0,2	0,0 %
dont Openly	2,5	2,3	8,7 %
dont Jamaican Infrastructure Operator	5,2	4,7	10,6 %
Chiffre d'affaires de construction de nouvelles infrastructures	676,2	427,3	58,2 %
dont ASF	568,6	314,3	80,9 %
dont Escota	107,6	113,0	-4,8 %
Chiffre d'affaires	3 750,3	3 394,3	10,5 %
dont ASF	2 999,9	2 661,5	12,7 %
dont Escota	740,4	722,7	2,4 %
dont RTFM	2,1	2,9	-27,6 %
dont Truck Etape	0,2	0,2	0,0 %
dont Openly	2,5	2,3	8,7 %
dont Jamaican Infrastructure Operator	5,2	4,7	10,6 %

L'analyse comparative des chiffres d'affaires (hors chiffre d'affaires construction) pour les sociétés ASF et Escota se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Année 2010			Année 2009			Évolution 2010 vs 2009	
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	Valeur	%
Recettes de péage	2 382,8	623,2	3 006,0	2 299,3	600,2	2 899,5	106,5	3,7 %
Installations Commerciales	37,7	6,5	44,2	36,2	6,3	42,5	1,7	4,0 %
Fibres et pylônes	10,8	3,1	13,9	11,7	3,2	14,9	(1,0)	-6,7 %
Total Chiffre d'affaires	2 431,3	632,8	3 064,1	2 347,2	609,7	2 956,9	107,2	3,6 %

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2010 (hors chiffre d'affaires construction) des seules sociétés ASF et Escota s'établit à 3 064,1 millions d'euros, soit une progression de 3,6 % par rapport à l'année précédente (2 956,9 millions d'euros pour l'année 2009).

1.1. Recettes de péage

Les recettes de péage enregistrent une progression de 3,7 % ; elles se sont élevées à 3 006 millions d'euros pour l'année 2010 (2 899,5 millions d'euros pour l'année 2009).

Cette évolution est due à la combinaison des deux principaux facteurs suivants :

- effet trafic réseau stable : + 2,0 % ;
- effet tarif et remises : + 1,7 %.

Les recettes de péage se ventilent ainsi par nature de moyens de paiement :

Produits <i>(en millions d'euros)</i>	Année 2010			Année 2009			Évolution	
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	2010 vs 2009	%
Paiements immédiats	326,7	118,1	444,8	355,9	126,2	482,1	(37,3)	- 7,7 %
Abonnés	26,5	104,0	130,5	26,5	96,0	122,5	8,0	6,5 %
Télépéage	972,7	174,0	1 146,7	892,4	160,2	1 052,6	94,2	8,9 %
Cartes Bancaires	867,4	186,5	1 053,9	832,1	177,8	1 009,9	44,0	4,4 %
Cartes Accréditives	188,8	40,2	229,0	191,5	39,7	231,2	(2,2)	- 1,0 %
Refacturations	0,7	0,4	1,1	0,9	0,4	1,3	(0,2)	- 15,4 %
Recettes de Péages	2 382,8	623,2	3 006,0	2 299,3	600,2	2 899,5	106,5	3,7 %

1.2. Produits des installations commerciales

Le chiffre d'affaires des installations commerciales de 44,2 millions d'euros pour l'année 2010 est en hausse de 4 % par rapport à 2009 (42,5 millions d'euros).

1.3. Produits des locations de fibres et pylônes

Les produits de l'activité de location de fibres optiques et de pylônes sont en baisse de 6,7 % passant de 14,9 millions d'euros pour l'année 2009 à 13,9 millions d'euros pour l'année 2010, du fait principalement de la résiliation de contrats de location de fibres optiques.

2. Résultats

2.1. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 1 567,4 millions d'euros pour l'année 2010, soit une progression de 8 % (115,5 millions d'euros) par rapport à l'année précédente (1 451,9 millions d'euros pour l'année 2009).

Cette hausse constatée résulte principalement de la progression du chiffre d'affaires de l'activité de 107,1 millions d'euros.

Les charges opérationnelles, en hausse de 12,3 % s'élèvent à 2 186 millions d'euros pour l'année 2010 (1 946,2 millions d'euros pour l'année 2009). Elles intègrent notamment les charges de construction engagées pour la réalisation des ouvrages concédés qui ont augmenté de 58,3 % passant de 427,3 millions d'euros pour l'année 2009 à 676,2 millions d'euros pour l'année 2010.

Hors ces charges de construction, les charges opérationnelles sont de 1 509,8 millions d'euros pour l'année 2010 (1 518,9 millions d'euros pour l'année 2009), soit une diminution de 0,6 %.

Parmi les éléments contribuant à cette variation, on peut noter :

- la hausse de 11,5 % des "**achats consommés nets**" qui s'élèvent à 32,1 millions d'euros pour l'année 2010 (28,8 millions d'euros pour l'année 2009). Cette hausse de 3,3 millions d'euros correspond aux charges relatives à la période hivernale particulièrement défavorable sur l'année 2010 comparativement à l'année 2009 ;
- la hausse de 13,3 % des "**charges externes**" (services extérieurs, personnel intérimaire et sous-traitance) qui passent de 180,4 millions d'euros pour l'année 2009 à 204,4 millions d'euros pour l'année 2010 ;
- la diminution de 1,3 % des "**impôts et taxes**" : 390,8 millions d'euros pour l'année 2010 (395,9 millions d'euros pour l'année 2009) ;
- la baisse de 2,6 % des **charges de personnel** : 360,7 millions d'euros pour l'année 2010 à comparer à 370,2 millions d'euros pour l'année 2009 ;
- la diminution de 2,9 % des **dotations aux amortissements nets**. Elles s'élèvent à 541,7 millions d'euros pour l'année 2010 à comparer à 558 millions d'euros pour l'année 2009. Cette diminution intègre les effets de l'allongement de la durée de la concession (voir "Faits marquants de la période").

L'essentiel est constitué des amortissements de caducité nets de reprises de subventions en relation avec les investissements réalisés depuis décembre 2009. Ils passent de 454,2 millions d'euros pour l'année 2009 à 440,6 millions d'euros pour l'année 2010.

Pour les immobilisations d'exploitation et les immobilisations incorporelles, l'amortissement passe de 103,8 millions d'euros pour l'année 2009 à 101,1 millions d'euros pour l'année 2010 ;

- la hausse des **dotations nettes aux provisions** qui génèrent un produit s'élevant à 19,8 millions d'euros pour l'année 2010 à comparer à un produit de 11,3 millions d'euros pour l'année 2009 ;
- l'augmentation des charges relatives aux "**paiements en actions**" qui se sont élevées à 3,7 millions d'euros pour l'année 2010 (3,2 millions d'euros pour l'année 2009) ;
- la diminution de la quote-part de "**résultats des sociétés mises en équivalence**" qui s'est élevée à une charge de 0,7 million d'euros pour l'année 2010 à comparer à un produit de 0,3 million d'euros pour l'année 2009.

2.2. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net, en baisse de 6,5 %, s'élève à (460,4) millions d'euros pour l'année 2010 à comparer à (492,4) millions d'euros pour l'année 2009.

Cette diminution nette de 32 millions d'euros de l'endettement financier net par rapport à l'année 2009 s'explique principalement par l'effet favorable :

- de la baisse des taux courts sur le coût des dettes à taux variables et à taux variables capés et
- des taux appliqués aux nouvelles émissions obligataires effectuées sur 2010 globalement inférieurs au taux moyen des dettes remboursées sur l'exercice.

Les autres produits et charges financiers font ressortir un produit net de 18,5 millions d'euros pour l'année 2010 à comparer à une charge nette de 16,8 millions d'euros pour l'année 2009. Cette variation résulte principalement de la charge d'actualisation liée à la provision pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés de 17,7 millions d'euros pour l'année 2010 (36,9 millions d'euros pour l'année 2009) et des coûts d'emprunts immobilisés sur les ouvrages du domaine concédé en cours de construction qui sont passés de 25,2 millions d'euros pour l'année 2009 à 40,8 millions d'euros pour l'année 2010.

2.3. Charge d'impôts

La charge d'impôt, correspondant à l'impôt sur les sociétés et les impôts différés, est de 390,4 millions d'euros pour l'année 2010 en hausse de 24,1 % par rapport à l'année 2009 (314,5 millions d'euros). Le taux effectif d'impôt est de 34,7 % pour l'année 2010 (33,4 % pour l'année 2009).

2.4. Résultat net

Le résultat net part du Groupe s'élève à 733,7 millions d'euros pour l'année 2010, en hausse de 17 % par rapport à celui de l'année 2009 (627 millions d'euros).

Le résultat net part du Groupe par action est de 3,176 € par action pour l'année 2010 à comparer à 2,715 € pour l'année 2009.

La part des intérêts minoritaires est de 1,4 million d'euros pour l'année 2010 (1,2 million d'euros pour l'année 2009).

3. Bilan

Le total des actifs non courants inscrits au bilan est de 12 063,2 millions d'euros en valeur nette soit une augmentation de 308,7 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2009 (11 754,5 millions d'euros).

Cette augmentation est principalement liée à la progression en 2010 de la valeur brute des immobilisations de construction et d'exploitation acquises (803,5 millions d'euros) supérieure à celle des amortissements (541,7 millions d'euros). Elle tient compte également de l'augmentation de la juste valeur des produits dérivés actifs qui passe de 106,8 millions d'euros au 31 décembre 2009 à 156,5 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Le total de l'actif courant, soit 536,9 millions d'euros au 31 décembre 2010 est en diminution de 150,2 millions d'euros (687,1 millions d'euros au 31 décembre 2009) du fait principalement de la baisse des disponibilités de trésorerie de 175,3 millions d'euros.

Les capitaux propres augmentent de 78,7 millions d'euros et s'élèvent au 31 décembre 2010 à 691,8 millions d'euros (613,1 millions d'euros au 31 décembre 2009). Cette augmentation résulte essentiellement de l'augmentation du résultat de l'exercice et de l'impact négatif de la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie sur les réserves.

Le total des passifs non courants au 31 décembre 2010 s'élève à 9 721,4 millions d'euros (9 651,9 millions d'euros au 31 décembre 2009), soit une augmentation de 69,5 millions d'euros due pour l'essentiel à l'augmentation des emprunts obligataires pour un montant nominal de 650 millions d'euros d'une part, et à la diminution pour un montant nominal de 639,4 millions d'euros correspondant au montant des emprunts CNA qui viendront à échéance en 2011, d'autre part.

La dégradation de la juste valeur des produits dérivés pour 20,8 millions d'euros, l'augmentation des provisions non courantes pour 3,3 millions d'euros et des autres passifs non courants pour 4,1 millions d'euros, d'une part, et la baisse des impôts différés passifs pour 17,5 millions d'euros, d'autre part expliquent le solde de cette évolution.

Le total des passifs courants s'établit à 2 186,9 millions d'euros au 31 décembre 2010 en hausse de 10,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2009 (2 176,6 millions d'euros). Cette hausse est due principalement à l'augmentation des dettes sur immobilisations pour un montant de 92,5 millions d'euros (262,4 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 169,9 millions d'euros au 31 décembre 2009) consécutive à l'augmentation significative des investissements compensée par la baisse de la part à court terme des emprunts pour un montant de 79,7 millions d'euros (1 029,6 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 1 109,3 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Après prise en compte de ces différents éléments, **l'endettement financier net du Groupe** s'élève à 10 230,2 millions d'euros au 31 décembre 2010 à comparer à 10 120,6 millions d'euros au 31 décembre 2009.

4. Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie du Groupe fait apparaître **une trésorerie nette de clôture** de 53,8 millions d'euros en diminution de 175,3 millions d'euros par rapport à la trésorerie d'ouverture (229,1 millions d'euros).

Cette variation s'analyse comme suit :

- le Groupe dégage **une capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôts** (CAFICE) de 2 102,2 millions d'euros pour l'année 2010, soit près de 5 % de plus que la CAFICE de l'année 2009 (1 996,7 millions d'euros) ;
- **les flux nets de trésorerie générés par l'activité** s'élèvent ainsi à 1 209,1 millions d'euros pour l'année 2010 soit près de 2,5 % de moins par rapport à ceux de l'année 2009 (1 239,6 millions d'euros). Cette diminution est liée pour l'essentiel à la charge d'impôt payée en 2010 ;
- **les flux nets liés aux opérations d'investissements** représentent 665,7 millions d'euros pour l'année 2010 soit près de 20 % de plus par rapport à ceux de l'année 2009 (532,9 millions d'euros) ;
- **les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement** sont négatifs de 718,7 millions d'euros pour l'année 2010 à comparer à des flux négatifs de 604,9 millions d'euros pour l'année 2009. Ils intègrent pour l'essentiel les dividendes payés aux actionnaires d'ASF (630,6 millions d'euros), les encaissements liés à de nouveaux emprunts (654,8 millions d'euros), les remboursements d'emprunts et les variations des lignes de crédit pour un total de 711,5 millions d'euros, et l'impact des dérivés (mise en place et résiliation) pour un montant payé de 30,3 millions d'euros.

5. Comptes sociaux

5.1. Chiffre d'affaires

Au niveau des comptes sociaux d'ASF, le chiffre d'affaires s'établit pour l'année 2010 à 2 431,3 millions d'euros, soit une progression de 3,6 % par rapport à l'année précédente (2 347,2 millions d'euros pour l'année 2009).

5.2. Résultat net

Le résultat net de l'année 2010 s'établit à 718,2 millions d'euros, en hausse de 17,7 % par rapport à l'année précédente (610,5 millions d'euros pour l'année 2009).

Il intègre notamment un montant de dividende reçu de la filiale Escota de 160,8 millions d'euros en 2010 comparé à 140,3 millions d'euros en 2009.

Comptes consolidés d'ASF

au 31 décembre 2010

ÉTATS FINANCIERS	16
Compte de résultat consolidé de la période	16
État du résultat global consolidé de la période	17
Bilan consolidé actif	18
Bilan consolidé passif	19
Tableau des flux de trésorerie consolidés	20
Variation des capitaux propres consolidés	21
ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	22
A. Principes comptables et méthodes d'évaluation	23
B. Notes relatives au compte de résultat	36
C. Notes relatives au bilan	43
D. Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession	74
E. Autres notes	75
F. Événements postérieurs à la clôture	77
G. Litiges et arbitrages	77

ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat consolidé de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
Chiffre d'Affaires	B.1.	3 750,3	3 394,3
dont:			
<i>Chiffre d'affaires - hors construction de nouvelles infrastructures en concession</i>		3 074,1	2 967,0
<i>Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures</i>		676,2	427,3
Produits des activités annexes		7,5	6,7
Charges opérationnelles		(2 186,0)	(1 946,2)
Résultat opérationnel sur activité	B.2.	1 571,8	1 454,8
Paiement en actions (IFRS 2)	B.2.3.	(3,7)	(3,2)
Résultats des sociétés mises en équivalence		(0,7)	0,3
Résultat opérationnel	B.2.	1 567,4	1 451,9
Coût de l'endettement financier brut		(461,7)	(495,0)
Produits financiers des placements de trésorerie		1,3	2,6
Coût de l'endettement financier net	B.3.	(460,4)	(492,4)
Autres produits financiers	B.3.	41,3	25,8
Autres charges financières	B.3.	(22,8)	(42,6)
Impôts sur les bénéfices	B.4.	(390,4)	(314,5)
Résultat net de la période		735,1	628,2
Résultat net de la période - Part des intérêts minoritaires		1,4	1,2
Résultat net de la période - Part du Groupe		733,7	627,0
Résultat net par action part du Groupe			
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	B.5.	3,176	2,715
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	B.5.	3,176	2,715

État du résultat global consolidé de la période

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
Résultat net de la période (y compris part des minoritaires)		735,1	628,2
Instruments financiers: variations de juste valeur	B.3 - C.11.3.	(31,8)	(32,6)
dont:			
Actifs financiers disponibles à la vente (*)		(0,5)	1,3
Couverture de flux de trésorerie (part efficace)**		(31,3)	(33,9)
Variation des capitaux propres des sociétés mises en équivalence comptabilisées directement en capitaux propres			
Écarts de conversion		0,2	(0,1)
Impôt (***)	C.11.3.	10,9	11,3
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres		(20,7)	(21,4)
dont transféré dans le résultat net		(5,8)	(1,5)
Résultat global de la période		714,4	606,8
dont:			
Part du Groupe		713,0	605,6
Part des intérêts minoritaires		1,4	1,2

(*) Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. En l'absence d'indication objective de dépréciation, ces variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

(**) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

(***) Dont +0,1 million d'euros relatifs aux actifs financiers disponibles à la vente contre -0,4 million d'euros en 2009 et +10,8 millions d'euros relatifs aux couvertures de flux de trésorerie (part efficace) contre +11,7 millions d'euros en 2009.

Bilan consolidé actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	C.6.	11 122,7	10 885,2
Autres immobilisations incorporelles	C.7.	29,6	25,8
Immobilisations corporelles	C.8.	735,8	718,7
Participations dans les sociétés mises en équivalence	C.9.	5,7	5,8
Autres actifs financiers non courants	C.10.	12,9	12,2
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	C.15.	156,5	106,8
Total actifs non courants		12 063,2	11 754,5
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	C.14.	9,1	8,9
Clients et autres créances d'exploitation	C.14.	341,8	325,4
Autres actifs courants	C.14.	37,6	36,9
Actifs d'impôt exigible		7,0	
Juste valeur des produits dérivés actifs courants	C.15.	87,3	86,4
Actifs financiers de gestion de trésorerie	C.15.	0,3	0,4
Disponibilités et équivalents de trésorerie	C.15.	53,8	229,1
Total actifs courants		536,9	687,1
Total actifs		12 600,1	12 441,6

Bilan consolidé passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres			
Capital social		29,3	29,3
Primes liées au capital			
Réserves consolidées		21,2	28,8
Réserves de conversion		0,2	
Résultat net de la période - part du Groupe		733,7	627,0
Résultat de la période enregistré directement en capitaux propres		(96,6)	(75,7)
Capitaux propres - part du Groupe		687,8	609,4
Intérêts minoritaires		4,0	3,7
Total capitaux propres		691,8	613,1
Passifs non courants			
Provisions non courantes	C.13.	86,9	83,6
Emprunts obligataires	C.15.	3 775,1	3 073,3
Autres emprunts et dettes financières	C.15.	5 624,2	6 267,2
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	C.15.	60,6	39,8
Autres passifs non courants		13,2	9,1
Impôts différés passifs non courants	B.4.3.	161,4	178,9
Total passifs non courants		9 721,4	9 651,9
Passifs courants			
Provisions courantes	C.14.	359,3	356,4
Fournisseurs	C.14.	74,6	58,9
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	C.15.	38,6	53,7
Autres passifs courants	C.14.	626,5	535,3
Passifs d'impôt exigible		58,3	63,0
Impôts différés passifs courants	B.4.3.		
Dettes financières courantes	C.15.	1 029,6	1 109,3
Trésorerie passive	C.15.		
Total passifs courants		2 186,9	2 176,6
Total passifs et capitaux propres		12 600,1	12 441,6

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
Résultat net consolidé de la période (y compris les intérêts minoritaires)		735,1	628,2
Dotations nettes aux amortissements		541,7	558,0
Dotations (Reprises) nettes aux provisions			38,5
Païement en actions (IFRS 2) et autres retraitements		13,4	(8,6)
Résultat sur cessions		1,7	(0,2)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, dividendes des sociétés non consolidées et résultat des activités en cours de cession		0,3	(0,9)
Coûts d'emprunt immobilisés		(40,8)	(25,2)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé		460,4	492,4
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées		390,4	314,5
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts		2 102,2	1 996,7
Variations du BFR et des provisions courantes	C.14.	(17,6)	(8,4)
Impôts payés		(406,3)	(273,6)
Intérêts financiers nets payés		(470,2)	(475,9)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		1,0	0,8
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	1 209,1	1 239,6
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>		(13,4)	(10,3)
<i>Cession des immobilisations corporelles et incorporelles</i>		1,8	
Investissements opérationnels nets		(11,6)	(10,3)
Flux de trésorerie liés à l'activité après investissements opérationnels nets		1 197,5	1 229,3
<i>Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)</i>		(655,0)	(523,7)
<i>Cession des immobilisations du domaine concédé</i>			
Investissements du domaine concédé		(655,0)	(523,7)
Investissements financiers nets			
Dividendes reçus des sociétés non consolidées		0,5	0,6
Autres		0,4	0,5
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(665,7)	(532,9)
Dividendes payés			
- aux actionnaires d'ASF	C.11.4.	(630,6)	(457,3)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(1,1)	(1,0)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	C.15.	654,8	1 350,3
Remboursements d'emprunts	C.15.	(821,6)	(1 172,4)
Variation des lignes de crédit		110,1	(218,0)
Variation des actifs de gestion de trésorerie		(30,3)	(106,5)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(718,7)	(604,9)
Variation de la trésorerie nette	I + II + III	(175,3)	101,8
Trésorerie nette à l'ouverture	C.15.	229,1	125,5
Autres variations			1,8
Trésorerie nette à la clôture	C.15.	53,8	229,1
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie		30,3	106,5
(Émission) remboursement des emprunts		166,8	(177,9)
Variation des lignes de crédit		(110,1)	218,0
Autres variations		(21,3)	(52,3)
Variation de l'endettement net		(109,6)	197,9
Endettement net en début de période	C.15.	(10 120,6)	(10 318,5)
Endettement net en fin de période	C.15.	(10 230,2)	(10 120,6)

Variation des capitaux propres consolidés

	Capitaux propres part du Groupe						Total part du Groupe	Minoritaires	Total
	Capital social	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres			
<i>(en millions d'euros)</i>									
Capitaux propres 01/01/2009	29,3	13,3	(121,6)	600,3	0,1	(54,4)	467,0	4,0	471,0
Résultat net de la période				627,0			627,0	1,2	628,2
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres					(0,1)	(21,3)	(21,4)		(21,4)
Résultat global de la période				627,0	(0,1)	(21,3)	605,6	1,2	606,8
Affectation de résultat et dividendes distribués		(12,5)	155,5	(600,3)			(457,3)	(1,0)	(458,3)
Autres variations		(0,8)	1,1				0,3	(0,5)	(0,2)
Paiements en actions (IFRS 2)			(6,2)				(6,2)		(6,2)
Capitaux propres 31/12/2009	29,3	0,0	28,8	627,0	0,0	(75,7)	609,4	3,7	613,1
Résultat net de la période				733,7			733,7	1,4	735,1
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres					0,2	(20,9)	(20,7)		(20,7)
Résultat global de la période				733,7	0,2	(20,9)	713,0	1,4	714,4
Affectation de résultat et dividendes distribués			(3,6)	(627,0)			(630,6)	(1,1)	(631,7)
Paiements en actions (IFRS 2)			(4,0)				(4,0)		(4,0)
Capitaux propres 31/12/2010	29,3	0,0	21,2	733,7	0,2	(96,6)	687,8	4,0	691,8

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

A.	Principes comptables et méthodes d'évaluation	23
	Principes généraux	23
	Méthodes de consolidation	24
	Règles et méthodes d'évaluation	25
B.	Notes relatives au compte de résultat	36
B.1.	Chiffre d'affaires	36
B.2.	Résultat opérationnel	37
B.3.	Charges et produits financiers	39
B.4.	Impôts sur les bénéfices	40
B.5.	Résultat par action	42
C.	Notes relatives au bilan	43
C.6.	Immobilisations incorporelles du domaine concédé	43
C.7.	Autres immobilisations incorporelles	44
C.8.	Immobilisations corporelles	45
C.9.	Participations dans les sociétés mises en équivalence	46
C.10.	Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants	47
C.11.	Variation des capitaux propres (hors paiement en actions)	48
C.12.	Paiement en actions	49
C.13.	Provisions non courantes	50
C.14.	Actifs et passifs courants d'exploitation et provisions courantes	56
C.15.	Informations relatives à l'endettement financier net	59
C.16.	Informations relatives à la gestion des risques financiers	65
C.17.	Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	72
D.	Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession	74
D.18.	Contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel	74
E.	Autres notes	75
E.19.	Transactions avec les parties liées	75
E.20.	Honoraires des Commissaires aux Comptes	76
F.	Événements postérieurs à la clôture	77
	Augmentation tarifaire au 1 ^{er} février 2011	77
	Affectation du résultat 2010	77
G.	Litiges et arbitrages	77

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

A.1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du Groupe ASF au 31 décembre 2010 sont conformes aux normes et interprétation IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010. Il est rappelé que le Groupe avait choisi d'appliquer par anticipation dès sa clôture au 31 décembre 2008 l'interprétation IFRIC 12 " Traitement comptable des contrats de concession " dont l'application est devenue obligatoire au 1^{er} janvier 2010.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2010 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2009, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2010 (voir note A.1.1. " Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2010 ").

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 24 février 2011 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires le 12 avril 2011.

A.1.1. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2010

A.1.1.1. Application des normes révisées IFRS 3 " Regroupement d'entreprises " et IAS 27 " États financiers consolidés et individuels "

Ces normes sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009, soit pour le Groupe ASF à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les normes révisées IFRS 3 " Regroupement d'entreprises " et IAS 27 " États financiers consolidés et individuels " s'appuient sur deux concepts fondamentaux :

- l'obtention du contrôle est un événement majeur constituant un changement dans la nature de l'investissement ;
- la mise à la juste valeur, à la date de la prise de contrôle, non seulement des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, mais aussi du montant de l'investissement réalisé pour obtenir le contrôle.

La norme IFRS 3 révisée introduit des modifications à la méthode de l'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3 avant révision, dont notamment :

- la constatation en charges de la période des coûts directs liés à l'acquisition ;
- l'option d'évaluer les intérêts minoritaires détenus dans l'entreprise acquise soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition ;
- la valorisation à la juste valeur à la date d'acquisition des ajustements de prix éventuels. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement ultérieur de cette juste valeur sera constaté en résultat si la clause d'ajustement de prix est génératrice d'un passif financier ;
- dans le cas d'un regroupement réalisé par étape, la valorisation à la juste valeur à la date de prise de contrôle de la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise. L'éventuel profit ou perte qui en découle est comptabilisé en résultat.

La norme IFRS 3 révisée est appliquée de façon prospective. Elle est donc sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010. Sur la période, cette norme n'a pas trouvé à s'appliquer dans les comptes du Groupe ASF.

Les autres principes sont définis dans la note A.2.5. " Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêt minoritaires postérieures à la prise de contrôle ".

Par ailleurs, la norme IAS 27 révisée introduit plusieurs modifications notamment :

- les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans changement de contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêt dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres, sans impact sur le résultat. Il est rappelé que le Groupe ASF applique déjà ces principes, relatifs aux transactions avec les minoritaires, depuis le 31 décembre 2007 (voir note A.2.5. " Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêt minoritaires postérieures à la prise de contrôle ");

- les cessions de titres avec perte de contrôle donnent lieu à la constatation en résultat de cession de la variation de juste valeur calculée sur la totalité de la participation à la date de l'opération. La participation résiduelle conservée, le cas échéant, sera ainsi évaluée à sa juste valeur au moment de la perte de contrôle.

La norme IAS 27 révisée est sans effet sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2010.

A.1.1.2. Autres normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2010

Les autres nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2010 sont sans impact significatif sur les comptes du Groupe ASF au 31 décembre 2010. Elles concernent principalement :

- IFRS 2 amendée " Transactions intragroupes dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie " (incorporation d'IFRIC 8 et IFRIC 11) publiée en juin 2009;
- IFRS 5 – Amendements issus de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiée en mai 2008;
- IAS 39 " Éléments éligibles à la couverture " (partiellement adoptée par l'UE);
- IFRIC 17 " Distribution en nature aux actionnaires ";
- IFRIC 18 " Transferts d'actifs des clients ";
- Les amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiés en avril 2009.

A.1.2. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2010

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2010 :

- IFRS 9 " Classification et évaluation des instruments financiers ";
- IAS 24 amendée " Informations sur les parties liées ";
- IFRIC 14 amendée " Paiements anticipés des exigences de financement minimal ";
- IFRIC 19 " Extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres ";
- IAS 32 amendée " Classement des droits de souscription émis ";
- Certains amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiée en mai 2010.

Le Groupe ASF mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

A.2. Méthodes de consolidation

A.2.1. Périmètre de consolidation

Aucune acquisition ni aucune cession ne sont intervenues sur l'exercice 2010.

Les sociétés dont ASF détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote permettant le contrôle sont consolidées par intégration globale. Cela concerne les sociétés Escota, Radio Trafic FM (RTFM), Jamaican Infrastructure Operator (JIO), Truck Etape et Openly.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cela concerne les actions détenues dans les sociétés TransJamaican Highway et Axxès.

Les comptes consolidés ASF regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Le périmètre de consolidation du Groupe n'a pas évolué en 2010 :

<i>(en nombre de sociétés)</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	6	5	1	6	5	1
Mise en équivalence	2	1	1	2	1	1
Total	8	6	2	8	6	2

A.2.2. Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées, sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales ;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

A.2.3. Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

A.2.4. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de la période. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits financiers et autres charges financières au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les produits dérivés de change utilisés à des fins de financement long terme (dont le remboursement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible) ou de couverture des participations dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

A.2.5. Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans changement de contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêt dans des entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres, sans impact sur le résultat.

A.3. Règles et méthodes d'évaluation

A.3.1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les exercices 2009 et 2010 ont été marqués par une crise économique et financière dont l'ampleur et la durée au-delà du 31 décembre 2010 ne peuvent être anticipées avec précision. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à cet environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-dessous.

A.3.1.1. Évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

A.3.1.2. Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription ou d'achat), de plans d'attribution d'actions de performance et du plan d'épargne groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

A.3.1.3. Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note C.13.1. "Provisions pour engagements de retraite". Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

A.3.1.4. Évaluations des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent principalement les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretiens servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01 et TP09) et de taux d'actualisation pour actualiser ces provisions.

A.3.1.5. Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

La mesure de la juste valeur est déterminée à partir de 3 modèles ou niveaux qui sont :

- **Niveau 1** : prix cotés sur un marché actif : Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi ;
- **Niveau 2** : modèle interne avec paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calculs mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés sur les marchés est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.
Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet chaque trimestre de contrôles de cohérence avec les valorisations transmises par les contreparties ;
- **Niveau 3** : modèle interne avec paramètres non observables : Ce modèle s'applique pour les titres de participations non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, l'absence d'un marché actif.

A.3.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément aux normes IAS 18 et IAS 11. La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée dans la note A.3.4. "Contrats de concession" présentée ci-dessous. Il comprend :

- d'une part les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés et les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunications et de parcs de stationnement ;
- et d'autre part le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégagé à l'avancement conformément à la norme IAS 11.

A.3.3. Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes sont comptabilisés selon la norme IAS 18. Ils regroupent les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées dans le chiffre d'affaires.

A.3.4. Contrats de concession

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de concession selon l'interprétation IFRIC 12.

Selon les termes de cette interprétation le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il met à disposition du concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

- **soit de la part des usagers : modèle de l'actif incorporel.** Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple "pass through" ou "shadow toll"), le modèle de "l'actif incorporel" s'applique également.

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en "Immobilisations incorporelles du domaine concédé". Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Ce traitement s'applique aux sociétés ASF et Escota.

- **soit de la part du concédant : modèle de la créance financière.** Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction, exploitation ou maintenance) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif du bilan du concessionnaire portant intérêt. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des "prêts et créances" qui lors de leur comptabilisation initiale sont comptabilisées à la juste valeur de l'infrastructure. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et remboursées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit financier calculé sur la base du taux d'intérêt effectif, équivalent au taux de rentabilité interne du projet, est comptabilisé en produits opérationnels.

Ce modèle ne s'applique pas aux sociétés du Groupe ASF.

Dans le cas de **modèles mixtes**, la rémunération provient d'une part des usagers et d'autre part du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit inconditionnel à recevoir des paiements du concédant est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en immobilisation incorporelle. Sur la base de l'analyse des contrats existants, ce modèle ne s'applique pas aux sociétés du Groupe ASF.

A.3.5. Paiement en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS2 "Paiements fondés sur des actions". L'attribution de "stock-options", d'actions de performance et les offres de souscription au plan d'épargne groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués. Le modèle binomial "Monte Carlo" est jugé comme le plus fiable et le plus pérenne pour évaluer cette juste valeur car il permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

A.3.5.1. Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions VINCI

Des options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription ou d'achat d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance. La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché.

A.3.5.2. Plan d'attribution d'actions de performance VINCI

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à la réalisation de conditions de performance de marché et/ou de critères financiers, la juste valeur des actions de performance VINCI a été estimée, à la date d'attribution, selon un modèle de simulation Monte Carlo afin d'intégrer l'impact de la condition de performance de marché et en fonction de l'espérance de réalisation des critères financiers tel que préconisé par la norme IFRS 2.

Le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

A.3.5.3. Plan d'épargne groupe VINCI

Dans le cadre du plan d'épargne groupe, VINCI procède en France trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe VINCI avec un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les 20 derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte Carlo. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) pendant 5 ans des actions acquises.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

Les avantages au titre des stocks options, des attributions d'actions de performance et du plan d'épargne groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en Assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métier VINCI. En conséquence, le Groupe a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance et de le présenter sur une ligne séparée, " Paiement en actions (IFRS 2)", du résultat opérationnel.

A.3.6. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- la rubrique " Produits financiers des placements " qui comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur dans le compte de résultat.

A.3.7. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés.

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction des ouvrages en concession sont incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunt incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

A.3.8. Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, en particulier les charges liées aux paiements en actions (IFRS 2), sont également comptabilisés en capitaux propres.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les sociétés mises en équivalence donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

A.3.9. Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres autodétenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, en particulier les options de souscription et d'achat d'actions, ainsi que les actions de performance.

A.3.10. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation (voir note A.3.4. "Contrats de concession").

A.3.11. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels informatiques. Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulées. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

A.3.12. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

A.3.13. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les durées estimées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
- Gros œuvre	De 20 à 30 ans
- Installations générales techniques	De 5 à 10 ans
Matériels et outillages	De 4 à 15 ans
Matériels informatiques	De 3 à 5 ans
Matériels de transport et de manutention	De 2 à 10 ans
Agencements et installations	De 5 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	De 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

A.3.14. Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, les goodwill et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé, pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

A.3.15. Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans la société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de la société mise en équivalence.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note A.3.14. "Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers". Les pertes de valeur résultant de ce test de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle du Groupe, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel.

A.3.16. Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti et la juste valeur des produits dérivés qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an (voir note A.3.24.2. "Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs").

A.3.16.1. Titres disponibles à la vente

La catégorie "titres disponibles à la vente" comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majorée des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

- **Pour les titres cotés sur un marché actif**, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :
 - la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de bourse à la clôture est inférieur depuis plus de 18 mois au prix de revient du titre ;
 - la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.
- **Pour les titres non cotés**, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

A.3.16.2. Prêts et créances au coût amorti

La catégorie "prêts et créances au coût amorti" comprend principalement les créances rattachées à des participations, les avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées ainsi que les dépôts de garantie, les prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêt si il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur, correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine), est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

A.3.17. Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. Ils sont principalement constitués des fournitures nécessaires à l'entretien et à la viabilité des autoroutes, des pièces détachées pour les différents matériels (péage, électrique, transport, engins) et de fournitures informatiques et de bureau. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

A.3.18. Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à leur juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié, selon les cas, sur la base d'un ensemble de créances prises globalement ou de créances individuelles. Il est tenu compte notamment des retards de paiement et des garanties de créance obtenues.

A.3.19. Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs non qualifiés comptablement de couverture, la part à moins d'un an de la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture et la part à moins d'un an des prêts et créances figurant dans les autres actifs financiers non courants (voir note A.3.24.2. "Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs").

A.3.20. Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (voir note A.3.21. "Disponibilités et équivalents de trésorerie"). Le Groupe ASF retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées directement en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash flow futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

A.3.21. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas 3 mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash flow futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

A.3.22. Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent d'une part les provisions pour retraite et d'autre part les autres provisions non courantes.

A.3.22.1. Provisions pour retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus qui excèdent 10 % du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre de ses prestations définies et la juste valeur des actifs du régime, sont rapportés au résultat, selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les autres passifs courants.

A.3.22.2. Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel évalués selon la norme IAS 19, et les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en "autres passifs courants". La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en "provisions courantes".

A.3.23. Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (voir ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles ont été constituées principalement pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel des dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01 et TP09). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés. Le coût d'actualisation des provisions est comptabilisé en autres charges financières.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous traitants, cotraitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

A.3.24. Emprunts obligataires et autres emprunts et dettes financières (courants et non courants)

A.3.24.1. Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique "Coût de l'endettement financier brut".

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Les instruments financiers qui contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres, telles que les obligations convertibles en actions, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32. La valeur comptable de l'instrument hybride est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument hybride et la juste valeur attribuée à la composante dette. Cette dernière correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres. La valeur attribuée à la composante capitaux propres comptabilisée séparément n'est pas modifiée durant la vie de l'instrument.

La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste dettes financières courantes.

A.3.24.2. Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux principalement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux utilisés par ASF sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture;
- " l'efficacité " de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine, et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan dans la rubrique " Autres actifs financiers non courants " ou " Autres emprunts et dettes financières " (non courants). La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture non courants sont classées en " Juste valeur des produits dérivés actifs courants " ou " Juste valeur des produits dérivés passifs courants ".

Instruments financiers qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur (voir note A.3.1.5. " Valorisation des instruments financiers à la juste valeur "). Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajustée à la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la " part inefficace " de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en capitaux propres pour la " part efficace " de la couverture et en résultat de la période pour la " part inefficace ". Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et les résultats financiers pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient " inefficace ", les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change entre monnaies fonctionnelles afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée. De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, la partie " efficace " des variations de valeur de l'instrument de couverture est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique écarts de conversion, la partie des variations de valeur considérée comme " non efficace " étant enregistrée en résultat. La variation de valeur de l'instrument de couverture comptabilisée en écarts de conversion est reprise en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

A.3.24.3. Engagement de rachat accordé à des actionnaires minoritaires

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont portés en dettes financières pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres consolidés (intérêts minoritaires et capitaux propres part du Groupe, pour l'excédent, le cas échéant).

A.3.25. Fournisseurs

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont des passifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les dettes fournisseurs sont évaluées au coût amorti.

A.3.26. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle ou semestrielle. Les engagements hors bilan sont présentés, selon leur nature dans les notes annexes correspondantes.

A.3.27. Information sectorielle

Le Groupe est géré en un seul secteur d'activité, l'activité de perception du péage à laquelle sont rattachées les redevances annexes (d'installations commerciales, de locations de mise à disposition de fibres optiques, de stations de télécommunications, d'emplacements de parking PL).

B. Notes relatives au compte de résultat

B.1. Chiffre d'affaires

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009
Chiffre d'affaires péages	3 006,0	2 899,5
Redevances des installations commerciales	44,2	42,5
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	23,9	25,0
Chiffres d'affaires hors chiffre d'affaires construction	3 074,1	2 967,0
Chiffre d'affaires de construction de nouvelles infrastructures	676,2	427,3
Chiffre d'affaires	3 750,3	3 394,3

La ventilation du Chiffre d'affaires en France et à l'Étranger et par société du Groupe est la suivante :

Année 2010

<i>(en millions d'euros)</i>	Chiffre d'affaires réalisé en France						A l'étranger	Chiffre d'affaires 2010
	ASF	Escota	RTFM	Truck Etape	Openly	Total	Jamaïcan Infrastructure Operator	
Chiffre d'affaires péages	2 382,8	623,2				3 006,0		3 006,0
Redevances des installations commerciales	37,7	6,5				44,2		44,2
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	10,8	3,1	2,1	0,2	2,5	18,7	5,2	23,9
Chiffres d'affaires hors chiffre d'affaires construction	2 431,3	632,8	2,1	0,2	2,5	3 068,9	5,2	3 074,1
Part dans le Chiffre d'affaires réalisé en France	79,2%	20,6%	0,1%	0,0%	0,1%	100,0%		
Part dans le Chiffre d'affaires Total	79,1%	20,6%	0,1%	0,0%	0,1%	99,8%	0,2%	100,0%
Chiffre d'affaires de construction de nouvelles infrastructures	568,6	107,6				676,2		676,2
Chiffre d'affaires	2 999,9	740,4	2,1	0,2	2,5	3 745,1	5,2	3 750,3

Année 2009

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires réalisé en France						À l'étranger	Chiffre d'affaires 2009
	ASF	Escota	RTFM	Truck Etape	Openly	Total	Jamaïcan Infrastructure Operator	
Chiffre d'affaires péages	2 299,3	600,2				2 899,5		2 899,5
Redevances des installations commerciales	36,2	6,3				42,5		42,5
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	11,7	3,2	2,9	0,2	2,3	20,3	4,7	25,0
Chiffres d'affaires hors chiffre d'affaires construction	2 347,2	609,7	2,9	0,2	2,3	2 962,3	4,7	2 967,0
Part dans le Chiffre d'affaires réalisé en France	79,2 %	20,6 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	100,0 %		
Part dans le Chiffre d'affaires Total	79,1 %	20,5 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	99,8 %	0,2 %	100,0 %
Chiffre d'affaires de construction de nouvelles infrastructures	314,3	113,0				427,3		427,3
Chiffre d'affaires	2 661,5	722,7	2,9	0,2	2,3	3 389,6	4,7	3 394,3

B.2. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009
Chiffres d'affaires hors chiffre d'affaires construction	3 074,1	2 967,0
Chiffre d'affaires de construction de nouvelles infrastructures	676,2	427,3
Chiffres d'affaires	3 750,3	3 394,3
Produits des activités annexes	7,5	6,7
Achats consommés	(32,1)	(28,8)
Services extérieurs	(185,5)	(165,9)
Personnel intérimaire	(4,2)	(4,0)
Sous-traitance	(14,7)	(10,5)
Charges de construction	(676,2)	(427,3)
Impôts et taxes	(390,8)	(395,9)
Charges de personnel	(360,7)	(370,2)
Autres produits et charges opérationnels	0,1	3,1
Amortissements ^(*)	(541,7)	(558,0)
Dotations nettes aux provisions ^(**)	19,8	11,3
Charges opérationnelles	(2 186,0)	(1 946,2)
Résultat opérationnel sur activité	1 571,8	1 454,8
Paiement en actions (IFRS 2)	(3,7)	(3,2)
Résultats des sociétés mises en équivalence	(0,7)	0,3
Résultat opérationnel	1 567,4	1 451,9

(*) Y compris les reprises d'amortissement rattachées aux subventions d'investissement.

(**) Constituées des dotations et reprises au titre des provisions non courantes (voir note C.13.2. "Autres provisions non courantes") et des provisions courantes (voir note C.14.3. "Analyse des provisions courantes").

Le résultat opérationnel sur activité correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe avant effets des paiements en actions (IFRS 2) et du résultat des sociétés mises en équivalence.

Il ressort à 1 571,8 millions d'euros au 31 décembre 2010, en progression de 8 % par rapport au 31 décembre 2009 (1 454,8 millions d'euros) et représente respectivement 51,1 % et 49 % du chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures.

Le résultat opérationnel, après prise en compte des charges sur paiement en actions et du résultat des sociétés mises en équivalence, s'élève à 1 567,4 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 1 451,9 millions d'euros au 31 décembre 2009 (respectivement 51 % et 48,9 % du chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures), soit une progression de 8 %.

B.2.1. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009
Subventions d'exploitation et indemnités d'assurance reçues	1,8	2,9
Moins values nettes de cession d'immobilisation incorporelles et corporelles	(1,7)	0,2
Autres produits et charges opérationnels	0,1	3,1

B.2.2. Amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	440,6	454,2
Autres immobilisations incorporelles	8,7	8,5
Immobilisations corporelles	92,4	95,3
Amortissements	541,7	558,0

B.2.3. Paiement en actions

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 3,7 millions d'euros au titre de l'exercice 2010 (3,2 millions d'euros au titre de l'exercice 2009), dont 1,4 million d'euros au titre des plans d'attribution d'actions de performance VINCI (1,7 million d'euros au titre de l'exercice 2009) voir note C.12. " Paiement en actions ".

B.3. Charges et produits financiers

La présentation des charges et produits financiers par catégorie comptable est la suivante :

Exercice 2010

<i>(en millions d'euros)</i>	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis ⁽¹⁾	(491,2)		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	1,3		
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	32,1		(31,3)
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat (trading) : actifs et passifs	(2,6)		
Sous-total Endettement Financier Net	(460,4)		(31,3)
Prêts et créances		0,2	
Actifs disponibles à la vente		0,5	(0,5)
Coût d'actualisation		(23,0)	
Coûts d'emprunts immobilisés		40,8	
Total résultat financier	(460,4)	18,5	(31,8)

(1) Dont 0,9 million d'euros au titre des frais et commissions sur lignes de crédit inclus dans le calcul du coût amorti.

Exercice 2009

<i>(en millions d'euros)</i>	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis ⁽¹⁾	(498,8)		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	2,6		
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	5,1		(33,9)
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat (trading) : actifs et passifs	(1,3)		
Sous-total Endettement Financier Net	(492,4)		(33,9)
Prêts et créances		0,6	
Actifs disponibles à la vente		(0,4)	1,3
Coût d'actualisation		(42,2)	
Coûts d'emprunts immobilisés		25,2	
Total résultat financier	(492,4)	(16,8)	(32,6)

(1) Dont 0,9 million d'euros au titre des frais et commissions sur lignes de crédit inclus dans le calcul du coût amorti.

La présentation de l'endettement financier net (EFN) par catégorie comptable est définie en note C.15. " Informations relatives à l'endettement financier net".

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 460,4 millions d'euros au 31 décembre 2010, soit une baisse de 6,5 % (492,4 millions d'euros au 31 décembre 2009). Cette diminution nette de 32 millions d'euros de l'endettement financier net par rapport à l'année 2009 s'explique principalement par l'effet favorable :

- de la baisse des taux courts sur le coût des dettes à taux variables et à taux variables capés et
- des taux appliqués aux nouvelles émissions obligataires effectuées sur 2010 globalement inférieurs au taux moyen des dettes remboursées sur l'exercice.

Les autres charges et produits financiers font ressortir un produit net de 18,5 millions d'euros au 31 décembre 2010 à comparer à une charge nette de 16,8 millions d'euros au 31 décembre 2009. Ils intègrent notamment :

- les coûts d'emprunts immobilisés sur les ouvrages du domaine concédé en cours de construction pour 40,8 millions d'euros au 31 décembre 2010 (25,2 millions d'euros au 31 décembre 2009);
- les coûts d'actualisation des provisions des dettes et créances à plus d'un an qui portent pour l'essentiel sur les provisions pour retraites à hauteur de 5,3 millions d'euros au 31 décembre 2010 comme au 31 décembre 2009 et sur les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés à hauteur de 17,7 millions d'euros au 31 décembre 2010 (36,9 millions d'euros au 31 décembre 2009).

La diminution de la charge d'actualisation provient principalement de la baisse moins importante des taux d'actualisation constatée au 31 décembre 2010 comparativement à ceux du 31 décembre 2009, servant de base à la détermination de la valeur actualisée des provisions pour obligations de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Le résultat des instruments dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couverture) s'analyse de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009
Intérêts nets perçus des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	60,3	34,7
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	46,7	11,0
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	(47,1)	(10,9)
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	(26,1)	(29,3)
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	(1,7)	(0,4)
Résultat des instruments dérivés affecté à la dette nette financière	32,1	5,1

L'analyse des instruments dérivés est donnée en note C.16. " Informations relatives à la gestion des risques financiers".

B.4. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt s'élève à 390,4 millions d'euros au 31 décembre 2010, à comparer à 314,5 millions d'euros au 31 décembre 2009.

B.4.1. Analyse de la charge nette d'impôts

Le montant des impôts sur les bénéfices s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009
Impôts courants	(394,8)	(330,3)
Impôts différés	4,4	15,8
Impôts sur les bénéfices	(390,4)	(314,5)

La charge d'impôt courant (hors provisions et reprises de provisions fiscales) comptabilisée pour l'exercice 2010 est de 394,7 millions d'euros (336,6 millions d'euros en 2009), dont 295,6 millions d'euros pour ASF (250,4 millions d'euros en 2009) et 98,9 millions d'euros pour Escota (85,8 millions d'euros en 2009).

B.4.2. Taux d'impôt effectif

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	1 126,2	942,4
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique attendu	(387,8)	(324,5)
Différences permanentes et divers écarts	(2,6)	10,0
Impôt effectivement constaté	(390,4)	(314,5)
Taux d'impôt effectif (hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence)	34,67 %	33,37 %
Taux d'impôt effectif hors incidence des paiements en actions et des résultats des sociétés mises en équivalence	34,55 %	33,26 %

Les différences permanentes apparaissant dans la réconciliation du taux effectif d'impôt intègrent notamment les effets de provisions pour risque fiscal (voir note C.14.3. "Analyse des provisions courantes"), d'une part, et les effets associés à la non-déductibilité de certains éléments de la charge relative aux paiements en actions pour 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2010 (-3,4 millions d'euros au 31 décembre 2009), d'autre part.

B.4.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	Variations			31/12/2009
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Déficits reportables et crédits d'impôts					
Engagements de retraites et assimilés	20,3	0,8			19,5
Provisions pour congés à payer	10,2	0,1			10,1
Autres provisions	8,4	(3,1)			11,5
Participation aux résultats	10,4	1,1			9,3
Mise à la juste valeur des instruments financiers	56,8	0,9	10,8		45,1
Autres	7,0	2,9			4,1
Total	113,1	2,7	10,8	0,0	99,6
Impôts différés passifs					
Immobilisations incorporelles du domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	223,7	(0,8)			224,5
Immobilisations corporelles du domaine concédé	19,5				19,5
Charges sur fouilles archéologiques déduites fiscalement	4,4	0,4			4,0
Amortissements dérogatoires	7,4	0,4			7,0
Provisions pour gros entretiens (actualisation)	12,4	(3,2)			15,6
Mise à la juste valeur des actifs disponibles à la vente	0,3		(0,1)		0,4
Autres	6,8	(0,7)			7,5
Total	274,5	(3,9)	(0,1)	0,0	278,5
Solde net des impôts différés actifs et passifs	(161,4)				(178,9)
Impôts différés nets	(161,4)	6,6	10,9	0,0	(178,9)

B.5. Résultat par action

Le nombre d'actions de la société est resté fixé à 230 978 001 depuis 2002. La société n'a pas acheté ses propres actions. Enfin, la société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions pondéré à prendre en considération pour le calcul en 2010 et en 2009 du résultat par action tant de base que dilué est de 230 978 001. Le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

C. Notes relatives au bilan

C.6. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

<i>(en millions d'euros)</i>	Coûts des infrastructures	Avances et Encours	Subventions d'investissements	Total
Valeur brute				
Au 01/01/2009	16 288,3	535,2	(278,0)	16 545,5
Acquisitions de l'exercice	56,7	395,8	(6,3)	446,2
Sorties de l'exercice	(1,0)			(1,0)
Autres mouvements	79,5	(74,7)		4,8
Au 31/12/2009	16 423,5	856,3	(284,3)	16 995,5
Acquisitions de l'exercice	54,5	674,9	(26,8)	702,6
Sorties de l'exercice	(2,5)			(2,5)
Autres mouvements	108,7	(132,5)		(23,8)
Au 31/12/2010	16 584,2	1 398,7	(311,1)	17 671,8
Amortissements				
Au 01/01/2009	5 745,7	0,0	(89,6)	5 656,1
Amortissements de l'exercice	462,0		(7,8)	454,2
Sorties de l'exercice				
Autres mouvements				
Au 31/12/2009	6 207,7	0,0	(97,4)	6 110,3
Amortissements de l'exercice	448,2		(7,6)	440,6
Sorties de l'exercice	(1,8)			(1,8)
Autres mouvements				
Au 31/12/2010	6 654,1	0,0	(105,0)	6 549,1
Valeur nette				
Au 01/01/2009	10 542,6	535,2	(188,4)	10 889,4
Au 31/12/2009	10 215,8	856,3	(186,9)	10 885,2
Au 31/12/2010	9 930,1	1 398,7	(206,1)	11 122,7

Les investissements de l'exercice 2010 dans les nouveaux projets en concession par le Groupe ASF s'élèvent à 702,6 millions d'euros (446,2 millions d'euros pour 2009).

Les coûts d'emprunts incorporés en 2010 dans le coût des immobilisations du domaine concédé avant leur mise en service s'élèvent à 40,8 millions d'euros (25,2 millions d'euros pour 2009).

Les immobilisations en cours du domaine concédé s'élèvent à 1 398,7 millions d'euros au 31 décembre 2010 (856,3 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Les principales caractéristiques des contrats de concession relevant du modèle incorporel ainsi que les engagements rattachés sont décrits en note D. "Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession".

C.7. Autres immobilisations incorporelles

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Logiciels	Brevets, Licences et autres	Total
Valeur brute			
Au 01/01/2009	105,0	18,9	123,9
Acquisitions de l'exercice	3,1	6,9	10,0
Sorties de l'exercice	(1,0)	(0,1)	(1,1)
Autres mouvements	9,4	(9,5)	(0,1)
Au 31/12/2009	116,5	16,2	132,7
Acquisitions de l'exercice	2,6	10,2	12,8
Sorties de l'exercice	(0,2)		(0,2)
Autres mouvements	7,5	(7,9)	(0,4)
Au 31/12/2010	126,4	18,5	144,9
Amortissements et pertes de valeur			
Au 01/01/2009	90,8	8,5	99,3
Amortissements de l'exercice	8,5		8,5
Sorties de l'exercice	(0,9)		(0,9)
Au 31/12/2009	98,4	8,5	106,9
Amortissements de l'exercice	8,7		8,7
Sorties de l'exercice	(0,3)		(0,3)
Au 31/12/2010	106,8	8,5	115,3
Valeur nette			
Au 01/01/2009	14,2	10,4	24,6
Au 31/12/2009	18,1	7,7	25,8
Au 31/12/2010	19,6	10,0	29,6

C.8. Immobilisations corporelles

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Immobilisations corporelles du domaine concédé	Avances et encours sur Immobilisations corporelles du domaine concédé	Subventions d'investissements sur immobilisations corporelles du domaine concédé	Autres immobilisations corporelles	Subventions d'investissements	Total
Valeur brute						
Au 01/01/2009	1 808,8	96,4	(5,1)	10,5	0,0	1 910,6
Acquisitions de l'exercice	30,5	51,5	(0,3)	0,3		82,0
Sorties de l'exercice	(21,4)					(21,4)
Autres mouvements	42,3	(47,0)				(4,7)
Au 31/12/2009	1 860,2	100,9	(5,4)	10,8	0,0	1 966,5
Acquisitions de l'exercice	38,3	49,3		0,5		88,1
Sorties de l'exercice	(27,9)			(4,2)		(32,1)
Autres mouvements	40,6	(16,7)				23,9
Au 31/12/2010	1 911,2	133,5	(5,4)	7,1	0,0	2 046,4
Amortissements						
Au 01/01/2009	1 170,0	0,0	(4,9)	2,1	0,0	1 167,2
Amortissements de l'exercice	95,0		(0,2)	0,5		95,3
Pertes de valeur				5,6		5,6
Sorties de l'exercice	(20,5)					(20,5)
Autres mouvements				0,2		0,2
Au 31/12/2009	1 244,5	0,0	(5,1)	8,4	0,0	1 247,8
Amortissements de l'exercice	91,5			0,9		92,4
Pertes de valeur						
Reprises de pertes de valeur				(3,1)		(3,1)
Sorties de l'exercice	(26,5)					(26,5)
Autres mouvements						
Au 31/12/2010	1 309,5	0,0	(5,1)	6,2	0,0	1 310,6
Valeur nette						
Au 01/01/2009	638,8	96,4	(0,2)	8,4	0,0	743,4
Au 31/12/2009	615,7	100,9	(0,3)	2,4	0,0	718,7
Au 31/12/2010	601,7	133,5	(0,3)	0,9	0,0	735,8

Les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours pour 133,5 millions d'euros au 31 décembre 2010 (100,9 millions d'euros au 31 décembre 2009).

C.9. Participations dans les sociétés mises en équivalence

C.9.1. Variation au cours de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Valeur des titres en début d'exercice	5,8	6,4
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	(0,7)	0,3
Dividendes distribués	(0,9)	(0,9)
Écarts de conversion	0,1	
Provision pour risque	1,4	
Valeur des titres en fin d'exercice	5,7	5,8

C.9.2. Informations financières sur les sociétés mises en équivalence

Les participations dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2010 comme au 31 décembre 2009 concernent les sociétés Transjamaïcan Highway et Axxès.

Les principales données financières au 31 décembre de chaque année relatives à ces sociétés sont les suivantes (données en quote-part) :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Transjamaïcan Highway	Axxès	Transjamaïcan Highway	Axxès
% de détention	34,0%	35,5%	34,0%	35,5%
Données financières en quote-part				
Chiffre d'affaires	8,7	267,1	8,3	238,6
Résultat opérationnel	4,4	1,6	4,3	1,5
Résultat net	(1,8)	1,1	(0,3)	1,1
Valeur des titres mis en équivalence				
Valeur nette des titres dans les comptes sociaux	6,2	2,7	6,2	2,7
Coût des titres dans les comptes sociaux	6,2	2,7	6,2	2,7
Autres informations au bilan en quote-part				
Capitaux propres	(1,4)	3,9	0,4	3,8
Actifs courants	6,6	84,8	7,0	74,2
Actifs non courants	58,2	1,1	55,1	1,8
Passifs courants	1,8	79,8	3,2	70,8
Passifs non courants	64,4	2,2	58,5	1,4

C.10. Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Titres de participation évalués à la juste valeur	4,1	4,5
Titres de participation non cotés	0,6	0,6
Actifs disponibles à la vente bruts	4,7	5,1
Dépréciation		
Actifs disponibles à la vente nets	4,7	5,1
Prêts et créances au coût amorti	8,2	7,1
Total	12,9	12,2
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	156,5	106,8
Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants	169,4	119,0

Les actifs disponibles à la vente s'analysent comme suit au 31 décembre de chaque année :

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Tunnel Prado Carénage	4,1	4,5
Autres	0,6	0,6
Actifs disponibles à la vente	4,7	5,1

Les actifs disponibles à la vente s'élèvent à 4,7 millions d'euros au 31 décembre 2010 (5,1 millions d'euros au 31 décembre 2009). Ils comprennent des titres de participation cotés pour 4,1 millions d'euros et des titres de participation non cotés pour 0,6 million d'euros dans des filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par ASF.

Les prêts à long terme et autres créances concernent principalement la participation des sociétés à l'effort construction. La ventilation par échéance des prêts et créances évalués au coût amorti s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2010	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts	5,9	0,8	5,1
Autres prêts et créances	2,3	0,9	1,4
Prêts et créances au coût amorti	8,2	1,7	6,5

(en millions d'euros)	31/12/2009	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts	7,1	2,3	4,9
Autres prêts et créances			
Prêts et créances au coût amorti	7,1	2,3	4,9

La part à moins d'un an des autres actifs financiers non courants est classée en autres actifs financiers courants pour 0,8 million d'euros au 31 décembre 2010 (0,6 million d'euros au 31 décembre 2009).

La juste valeur des produits dérivés actifs courants fait partie intégrante de l'endettement financier net (voir note C.16. "Informations relatives à la gestion des risques financiers").

C.11. Variation des capitaux propres (hors paiement en actions)

C.11.1. Actions

Le nombre d'actions de la société est resté fixé à 230 978 001 depuis 2002 (voir note B.5. "Résultat par action"). La société n'a pas acheté ses propres actions. Enfin, la société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions.

C.11.2. Réserves distribuables

Les réserves distribuables d'ASF SA ont évolué de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Libres d'impôt sur les sociétés	1,2	0,4
Réserves distribuables (*)	1,2	0,4

(*) Avant imputation de l'acompte sur dividendes versé au cours de l'exercice 2010 de 247,1 millions d'euros et de l'exercice 2009 de 226,4 millions d'euros.

Par ailleurs la réserve légale d'ASF SA s'élève à 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2010 comme au 31 décembre 2009.

C.11.3. Opérations constatées directement en capitaux propres

Le tableau suivant détaille par nature d'instruments financiers les mouvements sur ces éléments après impôts :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers disponibles à la vente		
Réserve à l'ouverture	1,3	
Variations de juste valeur de l'exercice	(0,5)	1,3
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture (I)	0,8	1,3
Couverture de flux de trésorerie		
Réserve à l'ouverture	(116,8)	(82,9)
Variations de juste valeur de l'exercice	(40,1)	(36,3)
Éléments de juste valeur constatés en résultat	8,8	2,3
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture (II)	(148,1)	(116,8)
Réserve brute totale avant effet d'impôt à la clôture (I) + (II)	(147,3)	(115,5)
Effet impôt associé	50,7	39,8
Réserve nette d'impôt	(96,6)	(75,7)

Les variations de juste valeur relatives aux opérations de couverture de flux de trésorerie inscrites en capitaux propres concernent principalement la couverture d'émissions d'emprunts futurs (mise en place de swap de taux d'intérêts à départ décalé). Ces opérations sont décrites en note C.16.1.3. "Description des opérations de couverture de flux de trésorerie".

Au total, l'impôt associé aux éléments directement comptabilisés en capitaux propres a une incidence positive de 10,9 millions d'euros en 2010 (contre une incidence positive de 11,3 millions d'euros en 2009).

C.11.4. Dividendes

ASF a procédé au versement en mai 2010 d'un dividende 383,4 millions d'euros correspondant à la majeure partie des réserves et du résultat distribuables.

Par ailleurs, le Conseil d'administration réuni le 26 août 2010 pour arrêter les états financiers résumés semestriels consolidés au 30 juin 2010, a décidé de verser un acompte sur dividende de 247,1 millions d'euros, soit pour chacune des 230 978 001 actions composant le capital social, un dividende de 1,07 euro, à valoir sur le dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 2010 contre un acompte sur dividende de 0,98 euro versé au titre de l'exercice 2009.

Les dividendes versés au titre des exercices 2010 et 2009 s'analysent de la façon suivante :

	2010	2009
Acompte sur dividende (versé en septembre 2010 au titre de 2010) (versé en septembre 2009 au titre de 2009)		
Montant (en millions d'euros) (I)	247,1	226,4
Par action en euros	1,07	0,98
Solde du dividende distribué (versé en mai 2010 au titre de 2009)		
Montant (en millions d'euros) (II)		383,4
Par action en euros		1,66
Dividende net global attribué à chaque action		
Montant (en millions d'euros) (I) + (II)	247,1	609,8
Par action en euros	1,07	2,64

Le montant du dividende distribué au titre de l'exercice 2010 sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 12 avril 2011 (cf. note F. "Affectation du résultat 2010").

C.11.5. Intérêts minoritaires

Aucune acquisition d'intérêts minoritaires n'a eu lieu au cours de l'exercice 2010.

Au 31 décembre 2010, les intérêts minoritaires d'Escota (0,71 % du capital) s'élèvent à 3,6 millions d'euros (3,5 millions d'euros au 31 décembre 2009) et ceux de la Jamaican Infrastructure Operator (49 %) à 0,4 million d'euros (0,2 million d'euros au 31 décembre 2009).

C.12. Paiement en actions

Avantages en actions consentis par VINCI aux salariés du Groupe ASF

Depuis l'acquisition du Groupe ASF par VINCI au mois de mars 2006, les salariés d'ASF et d'Escota bénéficient régulièrement de plans d'options d'achat, de plans d'options de souscription, de plans d'actions de performance et du plan d'épargne groupe octroyés par la société mère VINCI.

La charge globale comptabilisée au 31 décembre 2010 au titre des paiements en actions s'est élevée à 3,7 millions d'euros dont 1,9 million d'euros au titre du plan d'épargne groupe, à comparer à 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2009 dont 1,4 million d'euros au titre du plan d'épargne groupe.

Concernant le plan d'épargne groupe, le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription conformément aux autorisations de l'Assemblée générale. Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport à une moyenne sur 20 jours du cours de bourse. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 3 500 euros par personne et par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de période de souscription.

C.13. Provisions non courantes

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Provisions pour retraite	C.13.1.	31,4	24,6
Autres provisions non courantes	C.13.2.	55,5	59,0
Total		86,9	83,6

C.13.1. Provisions pour engagements de retraite

Les provisions pour engagements de retraite s'élevaient au 31 décembre 2010 à 31,9 millions d'euros (dont 31,4 millions d'euros à plus d'un an) contre 25,1 millions d'euros au 31 décembre 2009 (dont 24,6 millions d'euros à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de fin de carrière et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraite complémentaires. La part à moins d'un an de ces provisions pour un montant de 0,5 million d'euros au 31 décembre 2010 comme au 31 décembre 2009 est présentée au bilan en autres passifs courants.

Les engagements de retraite du Groupe ASF qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé concernent les indemnités de fin de carrière et de régimes de retraite complémentaires à prestations définies dont bénéficient certains salariés du Groupe.

Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

	31/12/2010	31/12/2009
Taux d'actualisation	5,0 %	3,25 % - 5,1 %
Taux d'inflation	2,1 %	1,9 %
Taux de revalorisation des salaires	0 % - 3,1 % - 3,8 % - 4,1 %	2,6 % - 3,8 % - 4,1 %
Taux de revalorisation des rentes		2,5 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	12,2 - 15,7 - 19,6	15,1 - 15,5

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA ou supérieur) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Le taux d'actualisation finalement retenu est le taux unique équivalent à l'application des différents taux selon les maturités.

Les autres hypothèses actuarielles (économiques et démographiques) ont été fixées selon les conditions en vigueur en France et adaptées pour tenir compte de la nouvelle législation suite à la loi du 9 novembre 2010 sur la réforme des retraites portant à 67 ans l'âge légal de départ à la retraite.

La méthode préférentielle utilisée pour la détermination du rendement attendu des actifs de couverture est la "Building Block Method" qui décompose le rendement attendu selon les principales classes d'actifs (monétaire, obligations et actions). L'allocation cible des fonds est alors appliquée pour conduire à un taux moyen pondéré de rendement des actifs. Dans le cas particulier des fonds investis dans un actif général d'assureur, le rendement attendu a été déterminé en tenant également compte des spécificités de chaque contrat, notamment sur les rendements nets historiques et prévisionnels.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et représentent 33 millions d'euros au 31 décembre 2010 (30,5 millions d'euros au 31 décembre 2009).

La répartition est la suivante :

	31/12/2010	31/12/2009
	Zone Euro	Zone Euro
Répartition des actifs financiers		
Actions	21 %	22 %
Obligations	74 %	74 %
Monétaires	2 %	1 %
Immobilier	1 %	1 %
Autres	2 %	2 %
Total	100 %	100 %
Taux moyen de rendement retenu	4,50 %	4,35 %

Sur la base des hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus, les engagements de retraite, pour la partie provisionnée et les charges de retraites comptabilisées s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

	31/12/2010	31/12/2009
	France	France
<i>(en millions d'euros)</i>		
Valeur actuelle des engagements de retraite	(64,3)	(56,1)
<i>dont transfert CATS</i>		
Juste valeur des actifs financiers	33,0	30,5
<i>dont transfert CATS</i>	0,6	
Surplus (ou déficit)	(31,3)	(25,6)
dont transfert CATS		
Provisions reconnues au bilan		
Actifs reconnus au bilan	31,9	25,1
<i>dont transfert CATS</i>	(0,6)	
Éléments non reconnus au bilan	(0,6)	0,5
dont transfert CATS		
Écarts actuariels	1,2	
<i>dont transfert CATS</i>		
Coût des services passés	3,4	3,3

Évolution sur l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Valeur actuelle des engagements de retraite		
À l'ouverture de l'exercice	56,1	52,7
<i>dont engagements couverts par des actifs de couverture</i>		
Droits supplémentaires acquis	3,5	3,3
Actualisation de l'année	3,1	3,0
Prestations servies sur l'exercice	(1,4)	(0,5)
Écarts actuariels	(0,4)	(2,4)
Liquidation des droits		
Effet des fermetures et modifications de régimes		
Variations de périmètre et autres	3,4	
À la clôture de l'exercice	64,3	56,1
<i>dont engagements couverts par des actifs de couverture</i>		
Actifs de couverture		
À l'ouverture de l'exercice	30,5	28,9
Rendement attendu des fonds	1,6	1,2
Écarts actuariels		
Cotisations versées aux fonds	0,5	0,5
Prestations servies sur l'exercice	(0,2)	(0,1)
Liquidation des droits		
Variations de périmètre et autres	0,6	
À la clôture de l'exercice	33,0	30,5
Montants non reconnus au bilan		
À l'ouverture de l'exercice	0,5	3,0
Nouveaux éléments	1,2	0,3
Amortissement de l'exercice	(2,3)	(2,8)
Effets des fermetures et modifications de régimes		
À la clôture de l'exercice	(0,6)	0,5
<i>Écarts actuariels / engagements (en %)</i>	<i>-0,9%</i>	<i>0,9%</i>

Historique de l'engagement, de la juste valeur des actifs financiers et des effets des gains et pertes d'expérience

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Valeur des actifs et passifs des régimes					
Valeur actuelle des engagements de retraite	64,3	56,1	52,7	36,6	44,8
Juste valeur des actifs financiers	(33,0)	(30,5)	(28,9)	(29,7)	(35,2)
Surplus (ou déficit)	31,3	25,6	23,8	6,9	9,6
Ajustements liés à l'expérience					
Effet des gains et pertes d'expériences au titre des engagements de retraite	(1,0)	(0,3)	2,4	(1,3)	(3,3)
Pourcentage des engagements de retraite	-1,6%	-0,5%	4,6%	-3,6%	-7,4%
Effet des gains et pertes d'expériences au titre des actifs de couverture	(0,8)	(0,1)	(2,1)		
Pourcentage des actifs de couverture	2,4%	0,2%	7,3%		

L'augmentation des écarts actuariels provient principalement de la baisse des taux d'actualisation constatée au 31 décembre 2010 et d'une mise à jour des tables de turnover pour le calcul des indemnités de fin de carrière.

Le Groupe ASF estime à 1,6 million d'euros les versements prévus pour 2011 pour les engagements de retraite relatifs aux prestations versées aux salariés.

Charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009
Droits acquis par les salariés pendant l'exercice	3,5	3,3
Actualisation des droits acquis	3,1	3,0
Rendement attendu des fonds	(0,8)	(1,2)
Amortissement des écarts actuariels	(0,1)	(0,3)
Amortissement du coût des services passés - droits non acquis		
Autres	1,7	(0,9)
Total	7,4	3,9

La sensibilité au taux d'actualisation et au taux de rendement des actifs de la charge 2011 est la suivante :

(en millions d'euros)	0,50%	-0,50%
Taux d'actualisation	(3,4)	4,0
Taux de rendement des actifs	0,2	(0,2)

C.13.2. Autres provisions non courantes

Au cours des exercices 2010 et 2009, les autres provisions non courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Changement de méthode	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Écart de conversion	Clôture
01/01/2009	175,9	62,2	(37,6)	(135,5)	0,0	0,0	9,1	0,0	74,1
Autres avantages au personnel	71,7	5,4	(7,9)	(10,8)					58,4
Autres risques	19,2	14,8	(2,4)	(12,9)					18,7
Actualisation provisions non courantes	(0,1)	(0,6)							(0,7)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(16,7)						(0,7)		(17,4)
31/12/2009	74,1	19,6	(10,3)	(23,7)	0,0	0,0	(0,7)	0,0	59,0
Autres avantages au personnel	58,4	5,7	(8,0)			0,6			56,7
Autres risques	18,7	7,1	(3,5)	(4,7)					17,6
Actualisation provisions non courantes	(0,7)	(0,5)							(1,2)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(17,4)						(0,2)		(17,6)
31/12/2010	59,0	12,3	(11,5)	(4,7)	0,0	0,6	(0,2)	0,0	55,5

Autres avantages au personnel

Médailles du travail et couvertures de frais médicaux

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Taux d'actualisation	5,0 %	3,25 % - 5,1 %	4,4 % - 5,6 %
Taux d'inflation	2,1 %	1,9 %	2,0 %
Taux de revalorisation salaires	1,8 % - 6,8 % - 4,1 %	1,9 % - 2,6 % - 4,1 %	1,8 % - 4,1 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	0 % - 6 %	0 % - 6 %	0 % - 6 %

Le montant de cette provision au 31 décembre 2010 s'élève à 29,7 millions d'euros (dont 28 millions d'euros à plus d'un an) contre 27,9 millions d'euros au 31 décembre 2009 (dont 25,6 millions d'euros à plus d'un an). La part à moins d'un an respectivement 1,7 million d'euros et 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 est présentée au bilan en autres passifs courants.

Au 31 décembre 2010, les provisions au titre des couvertures de frais médicaux s'élèvent à 27,4 millions d'euros (dont 25,9 millions d'euros à plus d'un an) contre 25,5 millions d'euros au 31 décembre 2009 (dont 23,5 millions d'euros à plus d'un an). Elles ont été calculées sur la base d'un taux de croissance des dépenses de santé nul en 2010 comme en 2009 pour ASF et de 6 % en 2010 comme en 2009 pour Escota. La variation de ce taux de 1 % entraînerait une variation de 2,1 millions d'euros de l'engagement total.

Les éléments non reconnus (différence entre le montant observé des engagements et les provisions comptabilisées au bilan) s'élèvent à 8,2 millions d'euros au 31 décembre 2010 (11,6 millions d'euros au 31 décembre 2009) et résultent essentiellement du changement de taux d'actualisation et d'évolution des coûts médicaux. Ces éléments sont amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres bénéficiant de ce régime.

Accords de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés (CATS)

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Taux d'actualisation	2,51 %	3,25 %	4,40 %
Progression du plafond de la sécurité sociale	2,5 % - 2,75 %	2,75 %	2,75 %
Revalorisation des salaires avant la préretraite	2 % - 2,9 %	2,6 % - 2 %	2,60 %
Revalorisation des salaires pendant la préretraite	1,10 %	1,10 %	1,10 %
Revalorisation des cotisations mutuelle et prévoyance	0 % - 2 %	0 % - 6 %	0,00 %
Revalorisation de l'indemnité de logement	1,00 %	1,00 %	1,00 %

Le montant de cette provision au 31 décembre 2010 s'élève à 27 millions d'euros (dont 19,4 millions d'euros à plus d'un an) contre 30,5 millions d'euros (dont 23,5 millions d'euros à plus d'un an) au 31 décembre 2009. Elle est nette du montant des actifs financiers évalués à la juste valeur pour 3,7 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, s'élèvent à 8,1 millions d'euros au 31 décembre 2010 (part à plus d'un an) contre 9,4 millions d'euros au 31 décembre 2009 (part à plus d'un an).

Droit individuel à la formation

La loi du 4 mai 2004, ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulables sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation ("DIF") sont considérées comme des charges de l'exercice et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe est le suivant :

	31/12/2010	31/12/2009
Heures DIF (droits accumulés)	755 214	703 509

C.14. Actifs et passifs courants d'exploitation et provisions courantes

C.14.1. Variation des actifs et passifs courants d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	9,1	8,9	0,2
Clients et autres créances d'exploitation	341,8	325,4	16,4
Autres actifs courants	37,6	36,9	0,7
Stocks et créances d'exploitation (I)	388,5	371,2	17,3
Dettes fournisseurs	(74,6)	(58,9)	(15,7)
Autres passifs courants	(626,5)	(535,3)	(91,2)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(701,1)	(594,2)	(106,9)
Total (I + II)	(312,6)	(223,0)	(89,6)

La ventilation par échéance des postes composant le besoin en fonds de roulement s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	Échéance				
		< 1 an			de 1 à 5 ans	> 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois		
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	9,1	0,9	0,6	1,2	6,4	
Clients et autres créances d'exploitation (*)	341,8	310,4	5,9	18,6	6,0	0,9
Autres actifs courants	37,6	14,7	14,6	6,7	0,4	1,2
Stocks et créances d'exploitation (I)	388,5	326,0	21,1	26,5	12,8	2,1
Dettes fournisseurs	(74,6)	(48,7)	(8,3)	(17,6)		
Autres passifs courants (*)	(364,1)	(203,2)	(47,7)	(31,4)	(36,1)	(45,7)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(438,7)	(251,9)	(56,0)	(49,0)	(36,1)	(45,7)
Total (I + II)	(50,2)	74,1	(34,9)	(22,5)	(23,3)	(43,6)

(*) Hors créances et dettes sur immobilisations.

<i>(en millions d'euros)</i>	Échéance					
	31/12/2009	< 1 an			de 1 à 5 ans	> 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois		
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	8,9	0,7	0,7	1,4	6,1	
Clients et autres créances d'exploitation ^(*)	325,4	285,3	7,6	24,3	7,3	0,9
Autres actifs courants	36,9	14,5	14,3	6,4	0,4	1,3
Stocks et créances d'exploitation (I)	371,2	300,5	22,6	32,1	13,8	2,2
Dettes fournisseurs	(58,9)	(38,5)	(6,5)	(13,9)		
Autres passifs courants ^(*)	(535,3)	(378,0)	(22,1)	(44,7)	(38,6)	(51,9)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(594,2)	(416,5)	(28,6)	(58,6)	(38,6)	(51,9)
Total (I + II)	(223,0)	(116,0)	(6,0)	(26,5)	(24,8)	(49,7)

^(*) Hors créances et dettes sur immobilisations.

C.14.2. Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Créances clients facturées	82,1	89,5
Dépréciations: créances clients	(6,3)	(7,7)
Créances clients nettes	75,8	81,8

Au 31 décembre 2010 comme au 31 décembre 2009, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre 6 et 12 mois s'élèvent à 1 million d'euros et sont dépréciées à hauteur de 0,4 million. Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élèvent au 31 décembre 2010 à 6 millions d'euros (contre 7,1 millions d'euros au 31 décembre 2009) et sont dépréciées à hauteur de 3,5 millions d'euros (contre 4,6 millions d'euros au 31 décembre 2009).

C.14.3. Analyse des provisions courantes

Au cours des exercices 2010 et 2009, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Écart de conversion	Clôture
01/01/2009	336,4	81,6	(78,2)	0,0	0,0	(14,0)	0,0	325,8
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	305,7	94,9	(42,7)	(19,5)				338,4
Restructuration	2,9	1,2	(2,9)					1,2
Autres risques courants	10,5	5,9	(4,0)	(4,2)				8,2
Reclassement part à moins d'un an non courant	6,7					1,9		8,6
31/12/2009	325,8	102,0	(49,6)	(23,7)	0,0	1,9	0,0	356,4
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	338,4	62,4	(57,1)	(0,9)				342,8
Restructuration	1,2	0,7	(1,2)					0,7
Autres risques courants	8,2	3,2		(3,9)				7,5
Reclassement part à moins d'un an non courant	8,6						(0,3)	8,3
31/12/2010	356,4	66,3	(58,3)	(4,8)	0,0	0,0	(0,3)	359,3

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) sont rattachées directement au cycle d'exploitation. Elles s'élèvent à 359,3 millions d'euros au 31 décembre 2010 (356,4 millions d'euros au 31 décembre 2009) et concernent majoritairement les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés couvrent principalement les dépenses effectuées par ASF et Escota pour la réparation des chaussées (tapis de surface...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Ces provisions concernent ASF pour 295,2 millions d'euros au 31 décembre 2010 (295,3 millions d'euros au 31 décembre 2009) et Escota pour 47,6 millions d'euros au 31 décembre 2010 (43,1 millions d'euros au 31 décembre 2009).

C.15. Informations relatives à l'endettement financier net

L'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, s'analyse comme suit :

Au 31 décembre 2010, le Groupe ASF affiche un endettement financier net de 10,2 milliards d'euros (10,1 milliards d'euros au 31 décembre 2009). Cette évolution résulte principalement du cash flow libre d'exploitation 2010.

Catégories comptables	(en millions d'euros)	Notes	31/12/2010				31/12/2009					
			Non courant	Réf.	Courant (*)	Réf.	Total	Non courant	Réf.	Courant (*)	Réf.	Total
Passifs évalués aux coûts amortis	Emprunts obligataires	C.15.1.	(3 775,1)	(1)	(130,9)	(3)	(3 906,0)	(3 073,3)	(1)	(111,3)	(3)	(3 184,6)
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	C.15.1.	(5 624,2)	(2)	(788,7)	(3)	(6 412,9)	(6 267,2)	(2)	(998,0)	(3)	(7 265,2)
	Dettes financières long terme		(9 399,3)		(919,6)		(10 318,9)	(9 340,5)		(1 109,3)		(10 449,8)
	Autres dettes financières courantes				(110,0)	(3)	(110,0)					
	Découverts bancaires	C.15.2.2.										
	Comptes courants financiers passifs											
	I - Dettes financières brutes			(9 399,3)		(1 029,6)		(10 428,9)	(9 340,5)		(1 109,3)	
<i>dont : Incidence des couvertures de justes valeurs</i>			<i>(152,2)</i>				<i>(152,2)</i>	<i>(105,9)</i>				<i>(105,9)</i>
Prêts et créances	Comptes courants financiers actifs											
Actifs évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur)	Actifs financiers de gestion de trésorerie	C.15.2.2.			0,3	(6)	0,3			0,4	(6)	0,4
	Équivalents de trésorerie	C.15.2.2.			40,3	(7)	40,3			218,4	(7)	218,4
	Disponibilités	C.15.2.2.			13,5	(7)	13,5			10,7	(7)	10,7
	II - Actifs financiers				54,1		54,1			229,5		229,5
Dérivés	Instruments dérivés passifs	C.16.	(60,6)	(4)	(38,6)	(5)	(99,2)	(39,8)	(4)	(53,7)	(5)	(93,5)
	Instruments dérivés actifs	C.16.	156,5	(8)	87,3	(9)	243,8	106,8	(8)	86,4	(9)	193,2
	III - Instruments dérivés		95,9		48,7		144,6	67,0		32,7		99,7
Endettement financier net (I + II + III)			(9 303,4)		(926,8)		(10 230,2)	(9 273,5)		(847,1)		(10 120,6)

(*) Part courante incluant les ICNE (Intérêts Courus Non Echus).

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan :

<i>(en millions d'euros)</i>	Réf.	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts obligataires	(1)	(3 775,1)	(3 073,3)
Autres emprunts et dettes financières	(2)	(5 624,2)	(6 267,2)
Dettes financières courantes	(3)	(1 029,6)	(1 109,3)
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	(4)	(60,6)	(39,8)
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	(5)	(38,6)	(53,7)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(6)	0,3	0,4
Disponibilités et équivalent de trésorerie	(7)	53,8	229,1
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	(8)	156,5	106,8
Juste valeur des produits dérivés actifs courants	(9)	87,3	86,4
Endettement financier net		(10 230,2)	(10 120,6)

C.15.1. Détail des dettes financières à long terme

Émissions obligataires dans le cadre de son programme EMTN

Au cours de l'année 2010, ASF a réalisé, dans le cadre de son programme EMTN, une émission obligataire en deux tranches pour un montant nominal de 650 millions d'euros :

- une émission publique de 500 millions d'euros le 12 avril 2010 de coupon 4,125 % pour une durée de 10 ans ;
- une assimilation pour un nominal de 150 millions d'euros le 20 septembre 2010 aux mêmes conditions de coupon et d'échéance et assortie d'un taux re-offer de 3,455 %.

Remboursement d'emprunts souscrits auprès de la CNA par le Groupe ASF

Le Groupe ASF a remboursé en 2010 un montant de 818,1 millions d'euros correspondants à différentes lignes d'emprunts souscrites auprès de la CNA à un taux moyen d'environ 5,17 % contre 466,5 millions d'euros en 2009 correspondants à différentes lignes d'emprunts souscrites auprès de la CNA à un taux moyen d'environ 6,74 %.

Les dettes financières long terme net au 31 décembre 2010 ont les caractéristiques suivantes :

	31/12/2010						31/12/2009	
	Devise	Taux intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts cours non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
<i>(en millions d'euros)</i>								
Emprunts obligataires	EUR			3 629,6	3 906,0	130,9	2 979,6	3 184,6
ASF Émission Obligataire 2010	EUR	4,1 %	avril 2020	650,0	668,3	19,5		
ASF Placement privé indexé inflation 2009	EUR	4,785 % + i ^(*)	février 2019	200,0	218,0	8,5	200,0	215,3
ASF Émission Obligataire 2009	EUR	7,4 %	mars 2019	969,6	1 037,7	56,2	969,6	1 020,7
ASF Émission Obligataire 2007	EUR	5,6 %	juillet 2022	1 575,0	1 736,7	43,9	1 575,0	1 711,2
ASF Placement privé 2009	EUR	5,8 %	septembre 2024	185,0	195,4	2,7	185,0	187,4
ASF Placement privé 2007	EUR	Euribor 3 mois + 0,75 %	septembre 2027	50,0	49,9	0,1	50,0	50,0
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	EUR			6 228,5	6 412,9	147,4	7 044,2	7 265,2
Emprunts CNA				3 881,5	4 050,3	115,8	4 598,3	4 805,4
ASF et Escota CNA 1996	EUR	6,7 %	février 2010				153,9	163,2
ASF et Escota CNA 1998	EUR	4,5 %	avril 2010				502,4	517,2
ASF et Escota CNA 1995	EUR	7,5 %	juin 2010				66,5	69,0
ASF et Escota CNA 1997 à 2001	EUR	5,9 %	juin 2011	498,5	517,2	16,9	498,5	521,5
ASF et Escota CNA 1996	EUR	6,7 %	septembre 2011	68,6	70,0	1,4	68,6	69,9
ASF et Escota CNA 1997 à 2000	EUR	5,8 %	octobre 2012	405,9	410,8	4,7	405,9	410,8
ASF et Escota CNA 1998 à 2001	EUR	5,9 %	mars 2013	397,7	423,4	18,0	397,7	426,6
ASF CNA 1999 à 2002	EUR	4,4 %	mai 2014	450,0	452,7	12,3	450,0	450,1
ASF CNA 2000 à 2001	EUR	6,0 %	octobre 2015	382,5	410,2	4,2	382,5	414,5
ASF CNA 2001 indexé inflation	EUR	3,9 % + i ^(*)	juillet 2016	396,3	403,8	6,8	390,3	397,0
ASF et Escota CNA 2002	EUR	5,3 %	janvier 2017	532,0	555,4	25,7	532,0	555,1
ASF CNA 2004 à 2005	EUR	4,5 %	mars 2018	750,0	806,8	25,8	750,0	810,5
Emprunts CNA/BEI	EUR			1 088,9	1 118,8	27,7	1 184,2	1 214,6
ASF CNA/BEI 1998	EUR	4,6 %	décembre 2010				95,3	95,6
ASF CNA/BEI 2001	EUR	5,1 %	octobre 2011	70,0	70,7	0,7	70,0	70,7
Escota CNA/BEI 2002	EUR	6,2 %	avril 2013 à 2015	142,8	149,3	6,5	142,8	149,2
Escota CNA/BEI 1998	EUR	4,8 %	décembre 2013	8,5	8,6		8,5	8,5
ASF CNA/BEI 1999	EUR	5,6 %	décembre 2014	160,0	161,8	0,5	160,0	162,0
Escota CNA/BEI 2000	EUR	6,0 %	décembre 2014	20,0	20,1	0,1	20,0	20,1
ASF CNA/BEI 2002	EUR	6,2 %	avril 2015 à 2017	412,6	431,3	18,8	412,6	431,4

(suite)	31/12/2010						31/12/2009	
	Devise	Taux intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts cours non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
(en millions d'euros)								
ASF CNA/BEI 2000	EUR	6,1 %	décembre 2015	70,0	71,2	0,3	70,0	71,3
ASF CNA/BEI 2000	EUR	Euribor 3 mois	décembre 2015	53,0	53,0		53,0	53,0
ASF CNA/BEI 2001	EUR	5,1 %	novembre 2016	75,0	75,4	0,4	75,0	75,4
ASF CNA/BEI 2001	EUR	5,1 %	novembre 2016	77,0	77,4	0,4	77,0	77,4
Emprunts BEI	EUR			500,0	488,2	3,7	500,0	486,9
ASF BEI 2005	EUR	3,8 %	mai 2012 à 2025	150,0	153,4	3,4	150,0	153,4
ASF BEI 2005	EUR	3,8 %	décembre 2012 à 2025	100,0	100,2	0,2	100,0	100,2
ASF BEI 2008	EUR	Euribor 3 mois + 0,36 %	juin 2014 à 2028	50,0	46,9	0,0	50,0	46,7
ASF BEI 2008	EUR	Euribor 3 mois + 0,36 %	juin 2014 à 2028	200,0	187,7	0,1	200,0	186,6
Autres emprunts	EUR			2,3	2,3	0,0	5,9	5,9
Autres emprunts	EUR		décembre 2011	2,3	2,3	0,0	5,9	5,9
Lignes de crédit	EUR			755,8	753,3	0,2	755,8	752,4
ASF Term Loan	EUR	Euribor 1 mois + 0,20 %	décembre 2013	755,8	753,3	0,2	755,8	752,4
Dettes financières long terme				9858,1	10318,9	278,3	10023,8	10449,8

(*) i: taux d'inflation.

C.15.2. Ressources et liquidités

Au 31 décembre 2010, le Groupe dispose d'un montant de 3,05 milliards d'euros de ressources disponibles, dont 54,1 millions d'euros de trésorerie nette gérée (voir note C.15.2.2. "Trésorerie nette gérée") et 3 milliards d'euros constitués de lignes de crédit bancaires à moyen terme confirmées et non utilisées (voir note C.15.2.3. "Lignes de crédit revolving"). Le besoin de refinancement des dettes existantes du Groupe ASF est assuré jusqu'en 2012.

C.15.2.1.Échéancier des dettes financières et des flux d'intérêts associés

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêts associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2010, s'analyse comme suit :

	31/12/2010							
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts	< 3 mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>								
Emprunts obligataires	(3 906,0)	(5 856,3)	(81,5)	(27,1)	(99,7)	(208,2)	(624,6)	(4 815,2)
Capital	(3 906,0)	(3 629,6)						(3 629,6)
Flux d'intérêts		(2 226,7)	(81,5)	(27,1)	(99,7)	(208,2)	(624,6)	(1 185,6)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(6 412,9)	(7 612,8)	(86,8)	(592,7)	(241,7)	(668,1)	(3 217,3)	(2 806,2)
Capital	(6 412,9)	(6 228,5)		(498,5)	(140,9)	(423,8)	(2 651,4)	(2 513,9)
Flux d'intérêts		(1 384,3)	(86,8)	(94,2)	(100,8)	(244,3)	(565,9)	(292,3)
Sous-total : Dettes financières à long terme	(10 318,9)	(13 469,1)	(168,3)	(619,8)	(341,4)	(876,3)	(3 841,9)	(7 621,4)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(110,0)	(110,0)	(110,0)					
Capital	(110,0)	(110,0)	(110,0)					
Flux d'intérêts								
Sous-total : Dettes financières à court terme	(110,0)	(110,0)	(110,0)					
Découverts bancaires								
Comptes courant financiers passifs								
I Dettes Financières	(10 428,9)	(13 579,1)	(278,3)	(619,8)	(341,4)	(876,3)	(3 841,9)	(7 621,4)
II Actifs Financiers	54,1							
Dérivés de taux passifs	(99,2)	(178,8)	(2,2)	(3,2)	(17,4)	(23,3)	(94,1)	(38,6)
Dérivés de taux actifs	243,8	711,2	18,1	12,6	39,7	65,6	196,9	378,3
III Instruments financiers dérivés	144,6	532,4	15,9	9,4	22,3	42,3	102,8	339,7
Endettement Financier Net (I + II + III)	(10 230,2)	(13 046,7)	(262,4)	(610,4)	(319,1)	(834,0)	(3 739,1)	(7 281,7)

Au 31 décembre 2010, la maturité moyenne de la dette financière moyen/long terme du Groupe est de 6,6 ans (contre 6,9 ans au 31 décembre 2009).

Le remboursement des dettes financières à long terme (en capital) dont l'échéance intervient en 2011 (639,4 millions d'euros) s'effectuera aux périodes suivantes :

- 498,5 millions d'euros au second trimestre 2011;
- 68,6 millions d'euros au troisième trimestre 2011;
- 72,3 millions d'euros au dernier trimestre 2011.

C.15.2.2. Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée incluant les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Équivalents de trésorerie	40,3	218,4
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	33,5	218,4
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine	6,8	
Disponibilités	13,5	10,7
Découverts bancaires		
Trésorerie nette	53,8	229,1
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante	0,3	0,4
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)		
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine	0,3	0,4
Trésorerie nette gérée	54,1	229,5

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont principalement des OPCVM monétaires ainsi que des titres de créances négociables (bons de caisse notamment) et des actifs obligataires. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur (voir notes A.3.20. "Actifs financiers de gestion de trésorerie" et A.3.21 "Disponibilités et équivalents de trésorerie").

Ces actifs financiers ("équivalents de trésorerie" et "actifs financiers de gestion de trésorerie") sont gérés avec une prise de risque limitée sur le capital et font l'objet d'un contrôle de la performance et des risques associés.

C.15.2.3. Lignes de crédit revolving

ASF dispose d'une ligne de crédit bancaire syndiquée de 1 milliard d'euros à échéance 2012, assortie de covenants financiers décrits au point C.15.2.4 "Covenants financiers", mis en place par avenant en février 2006 lors de la privatisation d'ASF. Par ailleurs, ASF a signé le 18 décembre 2006 avec un pool bancaire un financement à 7 ans, d'un montant total de 2 milliards d'euros sous forme de crédit revolving. Il est assorti de ratios équivalents à ceux des emprunts CNA.

Au 31 décembre 2010, aucune des lignes de crédit décrites ci-dessus n'était utilisée.

Les montants autorisés et utilisés et les maturités des lignes de crédit revolving d'ASF sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Utilisations au 31/12/2010	Autorisations au 31/12/2010	Échéances		
			< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Crédit syndiqué		1 000		1 000	
Ligne crédit revolving		2 000		2 000	
Total		3 000		3 000	

Les tirages effectués en 2010 sur ces lignes de crédit confirmées ont respecté les conditions initiales des contrats.

C.15.2.4. Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios financiers. Ils sont décrits dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Contrats de financement	Montants autorisés	Montants utilisés	Ratios (*)	Seuils	Niveaux atteints au 31/12/2010
ASF	CNA	4 970,4	4 970,4	EFN consolidé / EBITDA consolidé	≤ 7	4,9
				EBITDA consolidé / Frais financiers consolidés	> 2,2	4,5
	Prêt syndiqué à terme	755,8	755,8	EFN consolidé (**) / CAFICE consolidée	≤ 7	4,8
	Ligne de crédit syndiquée	2 000,0		CAFICE consolidée / Frais financiers consolidés	≥ 2,2	4,6
	Ligne de crédit syndiquée	1 000,0		EFN consolidé / CAFICE consolidée	≤ 7	4,9
				CAFICE consolidée / Frais financiers consolidés	> 2,2	4,6

(*) EFN = endettement financier net.

EBITDA = excédent brut d'exploitation défini comme étant la différence entre les produits opérationnels et les charges opérationnelles hors amortissements et provisions.

CAFICE = capacité d'autofinancement avant impôts et coût du financement.

(**) Dérivés qualifiés de CFH (Cash Flow Hedge) exclus.

Les ratios détaillés ci-dessus sont donc respectés au 31 décembre 2010.

C.15.2.5. Notations de crédit

Au 31 décembre 2010, le Groupe dispose des notations suivantes :

Agence	Notation		
	Long terme	Perspective	Court terme
Standard & Poor's	BBB +	Stable	A2
Moody's	Baa1	Stable	P2

C.16. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Compte tenu de l'importance de son endettement financier net et du résultat financier associé, le Groupe ASF a instauré un cadre de gestion et de contrôle des différents risques financiers auxquels il est exposé, et principalement du risque de taux d'intérêt.

La gestion et la limitation de ces risques financiers chez ASF sont généralement prises en charge par la Direction Financière du Groupe conformément aux politiques de gestion validées par les organes de direction et dans le cadre des règles définies dans les lignes directrices de Trésorerie et Financement du Groupe VINCI. En application de ces règles, la responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient au Comité de trésorerie qui se réunit régulièrement afin d'analyser les principales expositions et décide des stratégies de gestion.

Des outils de suivi des instruments financiers sont communs à ceux utilisés par le Groupe VINCI, ce qui permet une centralisation de l'information.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêt, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

	Notes	31/12/2010				Net
		Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dérivés de taux : qualifiés de couverture de juste valeur	C.16.1.2.	155,9	51,6	(8,0)		199,5
Dérivés de taux : qualifiés de couverture de flux de trésorerie	C.16.1.3.	0,6		(52,6)	(1,0)	(53,0)
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture	C.16.1.4.		35,7		(37,6)	(1,9)
Dérivés de taux ⁽¹⁾		156,5	87,3	(60,6)	(38,6)	144,6
Total des instruments dérivés		156,5	87,3	(60,6)	(38,6)	144,6

(1) Juste valeur des dérivés pour la partie courante, y compris les ICNE (intérêts courus non échus).

	Notes	31/12/2009				Net
		Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dérivés de taux : qualifiés de couverture de juste valeur	C.16.1.2.	104,5	40,6	(3,3)		141,8
Dérivés de taux : qualifiés de couverture de flux de trésorerie	C.16.1.3.	2,3	0,4	(36,5)	(8,0)	(41,8)
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture	C.16.1.4.		45,4		(45,7)	(0,3)
Dérivés de taux ⁽¹⁾		106,8	86,4	(39,8)	(53,7)	99,7
Total des instruments dérivés		106,8	86,4	(39,8)	(53,7)	99,7

(1) Juste valeur des dérivés pour la partie courante, y compris les ICNE (intérêts courus non échus).

C.16.1. Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et préserver l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser, dans le cadre des budgets, le coût moyen de la dette selon le contexte des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de maintenir dans le temps une répartition taux fixe-taux variable évolutive en fonction du niveau d'endettement mesuré par le ratio Dette nette rapportée à la CAFICE.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêts (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture conformément aux normes IFRS.

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition, à la date d'arrêté, de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé ou lié à l'inflation et la part à taux variable, avant et après prise en compte des produits dérivés :

	Répartition taux fixe / taux variable avant couverture										
	Taux fixe			Inflation			Taux variable			Total	
	dette	quote-part	taux	dette	quote-part	taux	dette	quote-part	taux	dette ⁽¹⁾	taux
(en millions d'euros)											
ASF	7 652,1	82 %	5,49 %	596,3	6 %	4,77 %	1 106,0	12 %	1,19 %	9 354,4	4,94 %
Escota	549,4	100 %	5,78 %							549,4	5,78 %
Total au 31/12/2010	8 201,5	83 %	5,51 %	596,3	6 %	4,77 %	1 106,0	11 %	1,19 %	9 903,8	4,98 %
Rappel au 31/12/2009	8 379,3	83 %	5,62 %	590,2	6 %	4,57 %	1 088,3	11 %	0,92 %	10 057,8	5,05 %

	Répartition taux fixe / taux variable après couverture										
	Taux fixe			Taux variable capé + inflation			Taux variable			Total	
	dette	quote-part	taux	dette	quote-part	taux	dette	quote-part	taux	dette ⁽¹⁾	taux
(en millions d'euros)											
ASF	6 414,8	69 %	4,92 %	1 400,3	15 %	2,64 %	1 539,3	16 %	3,06 %	9 354,4	4,27 %
Escota	549,4	100 %	5,78 %							549,4	5,78 %
Total au 31/12/2010	6 964,2	70 %	4,99 %	1 400,3	14 %	2,64 %	1 539,3	16 %	3,06 %	9 903,8	4,36 %
Rappel au 31/12/2009	7 497,7	75 %	5,21 %	1 163,5	12 %	2,82 %	1 396,6	14 %	3,11 %	10 057,8	4,64 %

(1) Dettes financières long terme au coût amorti + intérêts courus non échus + incidence des couvertures de juste valeur et retraitement BEI.
Pour 2010 : 9 903,8 + 278,3 + 136,8 = 10 318,9 millions d'euros.

C.16.1.1. Sensibilité au risque de taux

Le Groupe est soumis au risque de variation de taux d'intérêts sur son résultat provenant :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations optionnelles nettes acheteuses dont la perte maximale sur la durée de vie de l'opération est égale à la prime payée.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres et n'impacte pas le compte de résultat.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2010 reste constant sur une année.

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

	31/12/2010			
	Résultat		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité - 50 bp	Impact du calcul de sensibilité + 50 bp	Impact du calcul de sensibilité - 50 bp	Impact du calcul de sensibilité + 50 bp
Dettes à taux variables après couverture comptable	14,7	(14,7)		
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	(0,1)	0,4		
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie			(24,4)	23,6
Total	14,6	(14,3)	(24,4)	23,6

C.16.1.2. Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur ont les caractéristiques suivantes :

	31/12/2010						
	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable			2 287,0	2 287,0	207,5	(8,0)	199,5
Dérivés de taux : couverture de juste valeur ⁽¹⁾			2 287,0	2 287,0	207,5	(8,0)	199,5

(1) Juste valeur des dérivés, y compris les ICNE (intérêts courus non échus).

	31/12/2009						
	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable			1 637,0	1 637,0	145,1	(3,3)	141,8
Dérivés de taux : couverture de juste valeur ⁽¹⁾			1 637,0	1 637,0	145,1	(3,3)	141,8

(1) Juste valeur des dérivés, y compris les ICNE (intérêts courus non échus).

Ces opérations couvrent les émissions obligataires à taux fixe d'ASF.

C.16.1.3. Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

Le Groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il procède à la mise en place de swaps prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe qui ont la qualification de "couvertures de flux de trésorerie".

Couverture des flux de trésorerie "certains"

Le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt dont l'objectif est de fixer les coupons des dettes existantes à taux variables. Les flux contractuels des swaps sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Couverture des flux de trésorerie "hautement probables"

ASF a mis en place des swaps à départ décalé avec des échéances allant jusqu'en 2017. Ces swaps ont pour objet de fixer les coupons des émissions des dettes futures considérées comme hautement probables. Au 31 décembre 2010, le portefeuille de ces swaps est de 698,7 millions d'euros.

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

	31/12/2010					Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel			
<i>(en millions d'euros)</i>								
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe			405,0	293,7	698,7		(20,6)	(20,6)
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnel hautement probable ⁽¹⁾			405,0	293,7	698,7		(20,6)	(20,6)
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	500,0		153,0	200,0	853,0		(33,0)	(33,0)
Options de taux (Cap, Floor, Collar)			200,0		200,0	0,6		0,6
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certain ⁽¹⁾	500,0		353,0	200,0	1 053,0	0,6	(33,0)	(32,4)
Total	500,0	0,0	758,0	493,7	1 751,7	0,6	(53,6)	(53,0)

(1) Juste valeur des dérivés, y compris les ICNE (intérêts courus non échus).

Au 31 décembre 2009, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

	31/12/2009					Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel			
<i>(en millions d'euros)</i>								
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe				943,7	943,7	0,2	(11,1)	(10,9)
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnel hautement probable ⁽¹⁾				943,7	943,7	0,2	(11,1)	(10,9)
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	710,8			200,0	910,8	0,4	(28,9)	(28,5)
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	200,0		200,0		400,0	2,1	(4,5)	(2,4)
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certain ⁽¹⁾	910,8		200,0	200,0	1 310,8	2,5	(33,4)	(30,9)
Total	910,8	0,0	200,0	1 143,7	2 254,5	2,7	(44,5)	(41,8)

(1) Juste valeur des dérivés, y compris les ICNE (intérêts courus non échus).

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux swaps à départ décalé existant au 31 décembre 2010 se réalisent :

	Situation au 31/12/2010				
	Juste valeur	Flux de trésorerie attendus			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>					
Swap à départ décalé eur taux variable / taux fixe	(20,6)	(18,6)	(2,0)		
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probable	(20,6)	(18,6)	(2,0)	0,0	0,0

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux swaps à départ décalé existant au 31 décembre 2009 se réalisent :

	Situation au 31/12/2009				
	Juste valeur	Flux de trésorerie attendus			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>					
Swap à départ décalé eur taux variable / taux fixe	(10,9)	(2,0)	(8,9)		
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probable	(10,9)	(2,0)	(8,9)	0,0	0,0

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2010 au titre des produits dérivés en vie ou dénoués, qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impacteront le résultat :

	Situation au 31 décembre 2010				
	Montant inscrit en capitaux propres avant impôt	Montant repris en compte de résultat			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>					
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	(32,7)	(4,0)	(3,2)	(10,0)	(15,5)
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probables	(115,4)	(14,9)	(18,5)	(56,5)	(25,5)
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(148,1)	(18,9)	(21,7)	(66,5)	(41,0)

C.16.1.4. Description des opérations non qualifiées de couverture

Au 31 décembre 2010, les instruments non qualifiés de couverture ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2010							
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture ⁽¹⁾	145,0	575,0	800,0		1 520,0	35,7	(37,6)	(1,9)

(1) Juste valeur des dérivés, y compris les ICNE pour un montant de -0,12 million d'euros (intérêts courus non échus).

Au 31 décembre 2009, les instruments non qualifiés de couverture ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2009							
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture ⁽¹⁾		145,0	1 335,0	40,0	1 520,0	45,4	(45,7)	(0,3)

(1) Juste valeur des dérivés, y compris les ICNE pour un montant de -0,04 million d'euros (intérêts courus non échus).

Ces opérations sont principalement des swaps ou des options à échéances courtes et des swaps miroirs (positions symétriques ne générant pas de risque de variation de juste valeur en compte de résultat).

C.16.2. Risque de change

C.16.2.1. Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

L'activité du Groupe est essentiellement localisée en France. Les opérations en dehors de la zone euro sont généralement effectuées en devises locales.

Néanmoins, ASF peut se trouver exposé au risque de change lorsque, de manière ponctuelle, des financements sont réalisés dans des monnaies étrangères. Ce risque est généralement couvert par des "cross currency swaps". Au 31 décembre 2010, ASF n'a pas de dettes libellées en devises.

C.16.3. Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe ASF est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients. Il est exposé au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités, des engagements reçus, de la souscription de titres de créances négociables, de valeurs mobilières de placement, des autorisations de crédit non utilisées, de créances financières et de produits dérivés.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Concernant le risque sur ses créances clients, ASF considère que la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients est extrêmement limitée du fait du grand nombre de clients. L'analyse des créances clients est présentée dans la note C.14.2. "Analyse des créances clients".

Instruments financiers

Les instruments financiers sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, le Groupe a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Ce système affecte des lignes de risque maximal par contrepartie définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Ces limites sont régulièrement suivies et mises à jour par la Direction Financière du Groupe lors de Comités de trésorerie sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la Direction Financière du Groupe diffuse aux filiales des instructions fixant des limites par contrepartie autorisées et la liste des OPCVM autorisées.

C.17. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

31/12/2010	Catégories comptables (*)							JV au bilan			
<i>(en millions d'euros)</i>											
Rubriques au bilan et classes d'instruments	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la JV (option JV)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1: Cours cotés et disponibilités	Niveau 2: Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3: Modèle interne avec des paramètres non observables (***)	Juste valeur de la classe
Titres de participation cotés				4,1			4,1	4,1			4,1
Titres de participation non cotés				0,6			0,6			0,6	0,6
I - Actifs financiers non courants				4,7			4,7	4,1		0,6	4,7
Dérivés de taux: qualifiés de couverture de juste valeur		207,5					207,5		207,5		207,5
Dérivés de taux: qualifiés de couverture de trésorerie		0,6					0,6		0,6		0,6
Dérivés de taux: non qualifiés comptablement de couverture	35,7						35,7		35,7		35,7
II - Instruments dérivés actifs	35,7	208,1					243,8		243,8		243,8
III - Créances clients					341,8		341,8		341,8		341,8
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			0,3				0,3		0,3		0,3
Équivalents de trésorerie			40,3				40,3		40,3		40,3
Disponibilités			13,5				13,5		13,5		13,5
IV - Actifs financiers courants			54,1				54,1		54,1		54,1
Total actif	35,7	208,1	54,1	4,7	341,8	0,0	644,4	4,1	639,7	0,6	644,4
Emprunts obligataires						(3 906,0)	(3 906,0)	(3 779,4)	(272,5)		(4 051,9)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(6 412,9)	(6 412,9)	(3 792,8) (**)	(3 087,5)		(6 880,3)
V - Dettes financières long terme						(10 318,9)	(10 318,9)	(7 572,2)	(3 360,0)		(10 932,2)
Dérivés de taux: qualifiés de couverture de juste valeur		(8,0)					(8,0)		(8,0)		(8,0)
Dérivés de taux: qualifiés de couverture de trésorerie		(53,6)					(53,6)		(53,6)		(53,6)
Dérivés de taux: non qualifiés comptablement de couverture	(37,6)						(37,6)		(37,6)		(37,6)
VI - Instruments dérivés passifs	(37,6)	(61,6)					(99,2)		(99,2)		(99,2)
VII - Dettes fournisseurs					(74,6)		(74,6)		(74,6)		(74,6)
Autres dettes financières courantes						(110,0)	(110,0)		(110,0)		(110,0)
Découverts bancaires											
VIII - Autres passifs financiers courants						(110,0)	(110,0)		(110,0)		(110,0)
Total passif	(37,6)	(61,6)	0,0	0,0	(74,6)	(10 428,9)	(10 602,7)	(7 572,2)	(3 643,8)	0,0	(11 216,0)
Total	(1,9)	146,5	54,1	4,7	267,2	(10 428,9)	(9 958,3)	(7 568,1)	(3 004,1)	0,6	(10 571,6)

(*) Le Groupe ne détient pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance.

(**) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

(***) Voir note A.3.16. "Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants".

31/12/2009	Catégories comptables (*)							JV au bilan			
(en millions d'euros)											
Rubriques au bilan et classes d'instruments	Instruments financiers parrésultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la JV (option JV)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 : Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : Modèle interne avec paramètres non observables (**)	Juste valeur de la classe
Titres de participation cotés				4,5			4,5	4,5			4,5
Titres de participation non cotés				0,6			0,6			0,6	0,6
I - Actifs financiers non courants				5,1			5,1	4,5		0,6	5,1
Dérivés de taux : qualifiés de couverture de juste valeur	145,1						145,1		145,1		145,1
Dérivés de taux : qualifiés de couverture de trésorerie		2,7					2,7		2,7		2,7
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture	45,4						45,4		45,4		45,4
II - Instruments dérivés actifs	45,4	147,8					193,2		193,2		193,2
III - Créances clients					325,4		325,4		325,4		325,4
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			0,4				0,4		0,4		0,4
Équivalents de trésorerie			218,4				218,4		218,4		218,4
Disponibilités			10,7				10,7		10,7		10,7
IV - Actifs financiers courants			229,5				229,5		229,5		229,5
Total actif	45,4	147,8	229,5	5,1	325,4	0,0	753,2	4,5	748,1	0,6	753,2
Emprunts obligataires						(3 184,6)	(3 184,6)	(3 065,2)	(3 11,5)		(3 376,7)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(7 265,2)	(7 265,2)	(4 519,2)(**)	(3 427,7)		(7 946,9)
V - Dettes financières long terme						0,0	(10 449,8)	(7 584,4)	(3,739,2)		(11 323,6)
Dérivés de taux : qualifiés de couverture de juste valeur		(3,3)					(3,3)		(3,3)		(3,3)
Dérivés de taux : qualifiés de couverture de trésorerie		(44,5)					(44,5)		(44,5)		(44,5)
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture	(45,7)						(45,7)		(45,7)		(45,7)
VI - Instruments dérivés passifs	(45,7)	(47,8)					(93,5)		(93,5)		(93,5)
VII - Dettes fournisseurs					(58,9)		(58,9)		(58,9)		(58,9)
Autres dettes financières courantes											
Découverts bancaires											
VIII - Autres passifs financiers courants											
Total passif	(45,7)	(47,8)	0,0	0,0	(58,9)	(10 449,8)	(10 602,2)	(7 584,4)	(3 891,6)	0,0	(11 476,0)
Total	(0,3)	100,0	229,5	5,1	266,5	(10 449,8)	(9 849,0)	(7 579,9)	(3 143,5)	0,6	(10 722,8)

(*) Le Groupe ne détient pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance.

(**) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

(***) Voir note A.3.16. "Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants".

En 2010, les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées.

D. Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession

D.18. Contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel

D.18.1. Principales caractéristiques des contrats de concession (voir note A.3.4. " Contrats de concession ")

Les principales caractéristiques des contrats de concession relevant du modèle incorporel exploités par ASF et Escota sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Critères de rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Méthode de consolidation	Modèle comptable
Groupe ASF							
ASF (2 714 km d'autoroutes à péage en France dont 22 km en projet et 53 km en chantier)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat en 2033	Intégration globale	Actif incorporel
Escota (459 km d'autoroutes à péage en France)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat en 2027	Intégration globale	Actif incorporel

En application des règles de dépréciation d'actifs, aucune perte de valeur n'a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2010 comme au 31 décembre 2009. À cet égard, il est précisé que les actifs propres du tunnel du Puymorens ne sont pas considérés comme une unité génératrice de trésorerie.

D.18.2. Engagements donnés au titre des contrats de concession (voir note A.3.4. " Contrats de concession ")

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

Dans le cadre des contrats de concession qu'elles ont conclus, ASF et Escota se sont engagées à réaliser certains investissements d'infrastructure qu'elles sont destinées à exploiter, en tant que sociétés concessionnaires. Les actifs correspondants s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
ASF	2 858,9	2 921,9
dont Lyon Balbigny	963,3	1 217,6
Escota	342,7	348,3
Total	3 201,6	3 270,2

Ces montants ne comprennent pas les travaux de maintenance des infrastructures concédées.

Les investissements du Groupe sont financés par tirage sur ses lignes de crédit disponibles, par souscription de nouveaux emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ou par émission sur le marché obligataire.

E. Autres notes

E.19. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint.

Ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché.

E.19.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par ASF SA et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'année), membres des organes d'administration et du Comité exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges sur 2010 et 2009 selon le détail suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Rémunération	2,4	2,1
Charges sociales patronales	2,3	1,2
Avantages postérieurs à l'emploi	0,1	
Indemnités de fin de contrat		
Paiements en actions ^(*)	1,1	0,6
Jetons de présence		

(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 "paiements en actions" et selon les modalités décrites en note C.12. " Paiement en actions ".

Le montant global des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départ à la retraite et le cas échéant, retraites complémentaires à prestations définies) au 31 décembre 2010 provisionné au bénéfice des membres des organes de direction et du Comité exécutif s'élève à 0,5 million d'euros (0,1 million d'euros au 31 décembre 2009).

E.19.2. Transactions avec le Groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2010 et 2009 entre le Groupe ASF et le Groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Immobilisations en cours du domaine concédé	7,2	3,1
Créances clients	12,8	0,1
Distribution de dividendes	792,8	457,3
Fournisseurs d'exploitation	42,5	28,7
Autres passifs courants	11,5	2,4
Passif d'impôt exigible	47,7	61,5
Dettes financières courantes	110,0	
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	5,7	1,0
Redevances	10,5	10,8
Autres Charges externes	218,3	108,0

E.19.3. Autres transactions avec des parties liées

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note C.9.2. "Informations financières sur les sociétés mises en équivalence".

Compte tenu de la consolidation des filiales les plus importantes, il n'y a donc plus de transactions significatives réalisées avec les autres parties liées que le Groupe VINCI.

E.20. Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en millions d'euros)	Réseau Deloitte & Associés				Réseau KPMG			
	2010	%	2009	%	2010	%	2009	%
Audit								
Commissariat aux comptes	0,2	100%	0,3	100%	0,1	100%	0,2	100%
ASF SA	0,1	50%	0,2	67%	0,1	100%	0,2	100%
Filiales intégrées globalement	0,1	50%	0,1	33%	-	0%	-	0%
Prestations & diligences directement liées	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
ASF SA	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Filiales intégrées globalement	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Sous-total Audit	0,2	100%	0,3	100%	0,1	100%	0,2	100%
Total	0,2	100%	0,3	100%	0,1	100%	0,2	100%

F. Événements postérieurs à la clôture

Augmentation tarifaire au 1^{er} février 2011

Au terme du quatorzième avenant à la convention passée entre l'État et la société Autoroutes du Sud de la France (ASF) pour la concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes, approuvée par décret du 7 février 1992 et au cahier des charges annexé à cette convention, il a été convenu que :

" Pour les exercices 2011 et 2012, l'évolution des tarifs de péage (HT) applicable aux véhicules de la classe 1 sera majorée d'une hausse de 0,35 % en 2011 et 0,17 % en 2012 en compensation de l'augmentation du tarif de la taxe d'aménagement du territoire prévue par la loi de finances initiale pour 2011 ".

Escota, pour sa part, a signé avec l'État un treizième avenant à son contrat de concession au titre duquel il a été convenu que,

" Pour les exercices 2011 et 2012, l'évolution des tarifs de péage (HT) applicable aux véhicules de la classe 1 sera majorée d'une hausse de 0,30 % en 2011 et 0,14 % en 2012 en compensation de l'augmentation du tarif de la taxe d'aménagement du territoire prévue par la loi de finances initiale pour 2011 ".

Compte tenu de cette compensation, les tarifs de péage du réseau autoroutier ont augmenté le 1^{er} février 2011 :

- pour ASF, de 2,47 % pour les véhicules des classes 1, 2 et 5, de 3,39 % pour les véhicules des classes 3 et de 3,87 % pour les véhicules de classe 4 ;
- pour Escota, de 2,49 % pour les véhicules de la classe 1, 2, de 4,19 % pour les véhicules de la classe 3, de 4,33 % pour les véhicules de la classe 4 et de 1,35 % pour les véhicules de la classe 5.

Affectation du résultat 2010

Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2010, le 24 février 2011. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires. Il proposera à l'Assemblée générale ordinaire la distribution d'un dividende de 3,11 euros par action au titre de cette année et du report à nouveau disponible pour un montant de 718 341 583,11 euros sous déduction de l'acompte sur dividendes octroyé par le Conseil d'administration du 26 août 2010 de 1,07 euro par action pour un montant de 247 146 461,07 euros soit un dividende net restant à verser de 2,04 euros par action pour un montant de 471 195 222,04 euros.

G. Litiges et arbitrages

La gestion des litiges, à l'exception de ceux relevant de la Direction des Ressources Humaines, est assurée par la Direction Juridique.

Le Groupe ASF est parti à un certain nombre de litiges dans le cadre de ses activités. À la connaissance de la société ASF, il n'existe pas de litige susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ASF. En outre, Les litiges en cours ont fait l'objet, le cas échéant et compte tenu des couvertures d'assurance, de provisions pour des montants que la société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

Rapport des Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle – B.P. 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Autoroutes du Sud de la France (ASF)
Société Anonyme

Siège social : 9, place de l'Europe
92851 Rueil Malmaison Cedex
Capital social : 29 343 640,56 euros

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Autoroutes du Sud de la France (ASF), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note A.3.1. "Recours à des estimations" de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe ASF a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'arrêté de ses comptes consolidés, dans un contexte de crise économique et financière dont l'ampleur et la durée au-delà du 31 décembre 2010 ne peuvent être anticipées avec précision.
- Le Groupe ASF constitue des provisions pour couvrir ses obligations de maintien en état des ouvrages concédés, selon la méthode décrite dans les notes A.3.1.4. "Évaluations des provisions" et A.3.23. "Provisions courantes" de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles ces provisions se fondent ainsi que leur traduction chiffrée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 25 février 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Benoît Lebrun

Deloitte & Associés

Mansour Belhiba

Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel

Responsable du Rapport Financier Annuel

Pierre Coppey, Président Directeur Général d'ASF SA.

Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 présentés dans le Rapport Financier Annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport annuel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus durant l'année 2010, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes de l'exercice.

Rueil-Malmaison, le 24 février 2011

Pierre Coppey

Président Directeur Général



Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.

ASF

Siège social
9, place de l'Europe
92851 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : 01 72 71 90 00
www.asf.fr